



## Nos vœux

A l'occasion de l'avènement du Nouvel an de l'Hégire 1447, Libération présente ses vœux à S.M le Roi Mohammed VI, à S.A.R le Prince Héritier Moulay El Hassan et à tous les membres de la famille Royale.

Nos vœux s'adressent également au peuple marocain ainsi qu'à la Oumma islamique.

[www.libe.ma](http://www.libe.ma)

# Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 10545

Vendredi/Samedi/Dimanche 27-28-29 Juin 2025

## L'USFP mobilise ses partenaires progressistes pour une Palestine libre et souveraine

*Le parti réaffirme son attachement aux revendications légitimes du peuple palestinien, consacrées par les traités internationaux et reconnues par la conscience humaine éprise de justice, de liberté et de paix*



Page 4

La Commission préparatoire du 12<sup>ème</sup> Congrès national de l'USFP organise ce samedi la rencontre politique

Page 2



*Driss Lachgar : Le dossier de la motion de censure a d'ores et déjà été clos et l'USFP se focalise désormais sur l'avenir, animée depuis toujours d'un grand optimisme*

Page 3

**Entretien**

Hassan Bentaleb  
enquêteur de  
la mémoire  
des mineurs  
marocains



*On les a considérés comme une force de travail brute, sans odeur, sans saveur, sans famille, sans enfants*

Pages 10-11

# La Commission préparatoire du 12<sup>ème</sup> Congrès national de l'USFP organise ce samedi la rencontre politique

## Actualité



Dans le cadre des préparatifs pour le 12<sup>e</sup> Congrès national de l'USFP et en vue d'enrichir et de renouveler le document politique du parti, la Commission politique, issue de la Commission préparatoire du Congrès, organise, samedi 28 juin courant au siège central de l'USFP à Rabat, la rencontre politique.

Selon l'argumentaire de cet événement, la Commission politique organise cette rencontre tout « en tenant compte des acquis positifs accumulés par l'USFP à travers ses différents Congrès, et en valorisant les contributions précieuses de ses leaders historiques et de l'ensemble de ses militantes et militants. Elle reste également largement ouverte à toutes les mutations intellectuelles, politiques, juridiques et constitutionnelles qu'a connues notre pays et auxquelles l'USFP a significativement contribué, aux côtés de nombreux autres acteurs. Par ailleurs, face aux mutations et bouleversements à l'échelle mondiale dans tous les domaines, la Commission politique veille à adapter le référentiel du parti aux exigences de la phase actuelle et aux défis du temps présent ».

Pour atteindre les objectifs escomptés à travers l'organisation de cette rencontre, la Commission politique a associé un grand nombre de penseurs, de chercheurs et d'acteurs issus de divers champs de connaissance, qui seront chargés de traiter et de discuter les thématiques proposées, et de présenter les conclusions et recommandations qu'ils estiment fondamentales pour renouveler l'action politique et fonder la pratique politique et les documents de l'USFP sur un savoir scientifique rigoureux.

Cinq thématiques sont au menu de cet événement important. Il est question tout d'abord, des réformes constitutionnelles et de la construction démocratique au Maroc. D'après les organisateurs, la Commission politique, tout en mettant l'accent sur l'importance de la Constitution en tant qu'incarnation démocratique du contrat politique et du pacte social, vise à travers ce thème la mise en valeur des acquis de la Constitution de 2011, l'analyse des modalités et du degré de mise en œuvre de ses dispositions, ainsi que l'identification des principaux défis liés à l'achèvement de l'édification de l'Etat de droit, à l'instauration de la séparation des

pouvoirs et à l'enracinement des fondements démocratiques.

Le deuxième axe choisi par les organisateurs a trait aux réformes politiques, élections et enjeu de la pratique démocratique.

Selon eux, « en raison du rôle central des élections comme pilier de la démocratie et instrument de participation pacifique au pouvoir, cette thématique vise à analyser le cadre juridique des élections, les conditions politiques qui les entourent, ainsi que le rôle des différents acteurs, dans l'objectif de parvenir à des élections transparentes, compétitives et conformes aux règles de droit, à même de renforcer la participation politique et la confiance dans les institutions élues et les acteurs politiques ».

Les participants traiteront également la problématique des droits de l'Homme et la protection des droits et libertés au Maroc.

« Ce thème porte sur l'analyse de la réalité de cette protection, tant sur le plan législatif que dans la pratique, notamment après les avancées du texte constitutionnel de 2011, considéré comme une charte moderne des droits et libertés », lit-on dans l'argumentaire. Et d'ajouter : « L'objectif est d'identifier les obstacles qui empêchent la garantie effective de nombreux droits, notamment économiques et sociaux, et de formuler des recommandations pour de nouvelles réformes garantissant l'effectivité de ces droits, conformément à la Constitution et aux engagements internationaux du Maroc ».

L'Etat social entre réalisations et défis constitue le quatrième thème choisi par les organisateurs lors de cette rencontre. Ce choix n'est pas fortuit, puisque « l'USFP a toujours

plaidé pour l'édification d'un Etat social. Depuis sa création, à travers toutes les étapes politiques de son parcours, le parti s'est engagé en faveur de ce projet sociétal, avec un point de départ majeur sous le gouvernement dirigé par feu Abderrahmane El Youssefoufi ».

Selon les organisateurs, ce thème a pour objectif d'évaluer l'état d'avancement des chantiers de l'Etat social et de formuler des recommandations pour renforcer, améliorer et pérenniser ces acquis, afin de répondre aux besoins sociaux essentiels de tous les Marocains.

Et, enfin, le cinquième axe porte sur la régionalisation avancée, la décentralisation et la déconcentration.

L'USFP considère que le Maroc a entrepris, au cours des dernières décennies, d'importantes réformes de son organisation territoriale, constitutionnalisant la régionalisation avancée, adoptant de nouvelles lois organiques relatives aux régions, aux provinces, aux communes, ainsi qu'un nouveau décret sur la déconcentration. Des programmes de développement régionaux ont été lancés à tous les niveaux.

Malgré cela, un retard significatif est constaté dans la mise en œuvre de la régionalisation avancée, ainsi qu'un ralentissement du processus de déconcentration et du transfert de compétences du centre vers les niveaux territoriaux, en plus d'une absence persistante de justice spatiale.

Ce thème a donc pour but d'évaluer réellement le niveau de mise en œuvre de la régionalisation avancée, de la décentralisation et de la déconcentration, et de proposer des recommandations pour améliorer ces chantiers stratégiques.

**Mourad Tabet**

## Programme

Axe 1 : Réformes constitutionnelles et construction démocratique au Maroc.  
Acquis et défis :

Modération : Abderrahim Chahid

Intervenants : Abdellah Saaf, Mohamed Tozy et Nadia Bernoussi.

Axe 2 : Réformes politiques, élections et enjeux de la pratique démocratique :

Modération : Younes Mjahed

Intervenants : Abderrahim Manar Slimi, Kamal Lahbib, Saïd Khomri et Kamal El Hachoumi

Axe 3 : Les droits de l'Homme entre législations, politiques et pratiques :

Modération : Abdelhamid Jmahri

Intervenants : Khadija Merouazi, Houria Sellami et Ahmed Moufid.

Axe 4 : L'Etat social. Réalisations et enjeux :

Modération : Jaouad Chafik

Intervenants : Khalid Alioua, Khaoula Lachgar, Mohamed Tarik et Ali El Ghanbouri.

Axe 5 : La régionalisation avancée et le processus de décentralisation et de déconcentration :

Modération : Ahmed El Aaked

Intervenants : Fatima Bouchtaoui, Aïcha El Alaoui, Ahmed Chahid et Abdelaziz El Abboudi.

# Driss Lachguar : Le dossier de la motion de censure a d'ores et déjà été clos et l'USFP se focalise désormais sur l'avenir, animée depuis toujours d'un grand optimisme

Le Premier secrétaire de l'Union socialiste des forces populaires, Driss Lachguar a été, dans la soirée du mercredi 25 juin 2025, l'invité de l'émission « Maa Erramdani », diffusée par la chaîne de télévision 2M, lors de laquelle il a souligné, de prime abord, que le parti des forces populaires (USFP) se positionne sur le plan institutionnel dans l'opposition sans aucune ambiguïté ni amalgame.

A cet égard, le dirigeant ittihadi a indiqué que le parti de la Rose, eu égard à son référentiel politique, social et culturel et à son histoire, riche en déploiement et en militantisme, de même qu'à ces idées et idéaux mais aussi ses prises de position, aurait voulu faire partie de l'équipe initiant toutes les décisions plausibles et conjoncturellement pertinentes, notamment dans ce contexte délicat marqué par ailleurs par la pandémie du Covid-19 et ses répercussions sanitaires, sociales et économiques éprouvantes, mais essentiellement à l'ombre des projets stratégiques lancés par Sa Majesté le Roi Mohammed VI dont particulièrement les chantiers de la protection sociale et de la couverture sanitaire généralisée ainsi que de multiples et divers chantiers dédiés au processus de développement.

Driss Lachguar a indiqué, dans cette veine, que l'Union socialiste des forces populaires aspirait bien, dans ce contexte national crucial, à être au milieu des composantes de l'Exécutif pour participer aux prises de décisions opportunes et consolider le processus de développement escompté tout en relevant qu'« il se trouve bien ceux qui s'activent pour l'intérêt de la patrie et ceux qui se déploient exclusivement à seule fin de bien se positionner dans le paysage politique ».

Le Premier secrétaire de l'Union socialiste des forces populaires a, par ailleurs, mis l'accent sur le fait que l'USFP est foncièrement un parti patriotique qui s'attelle constamment à la défense assidue et rigoureuse de l'intérêt suprême du pays et de toutes les réelles causes du peuple marocain et ne cesse de s'opposer à toute sorte de politique qui ne soit pas conçue pour l'intérêt des citoyens ni ne véhicule leurs attentes et aspirations, tout en mettant en avant que l'USFP est assurément la première force de l'opposition, de même qu'il l'assume, mû par son sens de la responsabilité et tout le sérieux requis par les biais d'initiatives et suggestions sérieuses et réalistes dédiées à l'intérêt et aux préoccupations et attentes des citoyens.



D'autre part, évoquant la question de la motion de censure, Driss Lachguar a indiqué que certaines parties de l'opposition se sont adonnées à un exercice de mystification éhonté en tentant de dénier le fait que ce fut le parti des forces populaires qui a proposé cette motion contestant l'hégémonie du gouvernement, ajoutant que ces mêmes parties ont privilégié plutôt la proposition de se replier sur la création d'une commission d'enquête – bien que cela ne réponde pas aux critères juridiques requis en vertu de la législation en vigueur – proposition à laquelle l'USFP a signifié son adhésion tout en étant la première formation de l'opposition à recueillir les signatures de ses membres pour les exposer à l'opinion publique nationale.

Là-dessus, le Premier secrétaire du parti de la Rose a noté que la direction du PJD se nourrit toujours de ses illusions d'antan en diabolisant effrontément le principe de la motion de censure et en proférant des supputations en diabolisant ostentatoirement le principe même de la motion de censure en

multipliant « ses accusations farfelues », tout en ajoutant que le secrétaire général de ce parti ne digère toujours pas « ce qui est dit » le blocage gouvernement » dont il a été par ailleurs le premier responsable en 2016 », a-t-il martelé.

Driss Lachguar a ensuite enchaîné en s'exclamant : « Assez d'absurdités, d'accusations fallacieuses et de prétentions infondées, assez de diabolisation des initiatives de l'opposition, particulièrement de la part de certaines parties parlementaires qui ont proféré des déclarations inadmissibles sur l'échec de la motion de censure et sont même allées jusqu'à prétendre que derrière ce renoncement se trouve une transaction ou un complot ». A cet effet, il a estimé que ce dossier a d'ores et déjà été clos et qu'en tout état de cause, l'Union socialiste des forces populaires se focalise désormais sur l'avenir, mue d'un grand optimisme.

A cet égard, le dirigeant ittihadi a indiqué que le Conseil national du parti, lors de ses discussions internes, a conclu que l'Union so-

cialiste des forces populaires, concernant la motion de censure, a offert nombre de concessions et que tout ce qui s'ensuivit tels que des formalités comme le procédé du tirage au sort concernant la partie qui l'annoncerait ne parviendrait point à occulter la véracité du fait que c'est le parti de la Rose qui l'a initié ni qu'il est toujours la première force de l'opposition.

Quant à la question relative à une nouvelle candidature de Driss Lachguar à la direction de l'Union socialiste des forces populaires en tant que Premier secrétaire du parti, il a répondu qu'il ne lui revient pas d'aborder ce sujet et que cela revient exclusivement à l'ensemble des militants qui se déploient assidûment dans le grand chantier structurel à travers toutes les régions et provinces du pays en organisant leurs congrès provinciaux et en restructurant leurs instances, d'autant que ladite éventuelle candidature n'est pas admise par le règlement intérieur du parti (...)

Rachid Meflah

## Driss Lachguar préside le 4<sup>ème</sup> Congrès provincial USFP/Tiznit ...

Le Premier secrétaire, Driss Lachguar, présidera les travaux du 4ème Congrès provincial USFP/Tiznit, placé sous le thème «Aucune durabilité de développement sans réelle démocratie».

Ce Congrès aura lieu vendredi 27 juin à partir de 16 heures à la salle des fêtes Askal à Tiznit.



## ... Et le 7<sup>ème</sup> Congrès provincial USFP/Agadir-Idaoutanan

Le Premier secrétaire, Driss Lachguar, présidera les travaux du 7ème Congrès provincial USFP/Agadir-Idaoutanan, placé sous le thème «La justice spatiale, un prélude pour un développement provincial réel».

Ce Congrès aura lieu dimanche 29 juin à partir de 16 heures à la Chambre de commerce, d'industrie et de services d'Agadir



# L'USFP mobilise ses partenaires progressistes pour une Palestine libre et souveraine

*Le parti réaffirme son attachement aux revendications légitimes du peuple palestinien, consacrées par les traités internationaux et reconnues par la conscience humaine éprise de justice, de liberté et de paix*



**D**ans un moment où la cause palestinienne est menacée d'être reléguée aux marges de l'histoire, l'Union Socialiste des Forces Populaires (USFP) brise l'inertie et s'élève avec force contre ce qu'elle considère comme « le plus grand péril » pesant aujourd'hui sur la Palestine : son effacement progressif du paysage politique international et la confiscation de tous ses droits légitimes.

Réuni le 24 juin 2025 sous la présidence du Premier secrétaire Driss Lachgar, le Bureau politique de l'USFP a dressé un constat d'une gravité exceptionnelle. La direction du parti ne mâche pas ses mots : « Le plus grand danger qui menace aujourd'hui la cause palestinienne est de la dépouiller de sa dimension palestinienne et de bloquer toute possibilité d'un choix national indépendant ».

Dans cette déclaration au ton grave et à la portée historique, l'USFP rappelle que « les conditions actuelles dépassent tout ce que la cause a traversé en huit décennies de lutte épique. Aujourd'hui, les signes de la Nakba se mêlent à ceux de la Naksa, dans un climat de défaite silencieuse ». La centralité de la cause palestinienne, fondement de tant de projets politiques dans la région, est selon le parti de la Rose, sciemment effacée des accords et des jeux d'influence régionaux.

Ce constat, aussi accablant que lucide, s'appuie sur une analyse pointue du contexte humanitaire et politique depuis le 7 octobre 2023. L'USFP dénonce « une situation catastrophique provoquée par les affrontements, qui a coûté la vie à près de 60 000 Palestiniens, en majorité dans la bande de Gaza. Ces chiffres, souligne le communiqué, « traduisent non seulement l'ampleur du génocide, mais aussi la volonté d'anéantir toute structure politique, sociale ou administrative palestinienne ».

Les mots sont forts, sans détour : « Le peuple palestinien est devenu réfugié sur sa propre terre. Il est confronté à des plans de déplacement, de transfert forcé et de substitution démographique ». A cela s'ajoute le retour des forces d'occupation dans la bande de Gaza, accompagnées d'un processus systématique de destruction : hôpitaux, écoles, sièges politiques et structures civiles ne sont plus que ruines.

Mais plus encore que les bombes, c'est l'indifférence internationale que l'USFP dénonce avec véhémence. Le parti observe avec inquiétude « l'absence totale de la question palestinienne dans les récentes tractations régionales, où a prévalu une « diplomatie de la force ». Un silence complice qui, selon les termes du communiqué, transforme la Palestine en « victime d'avant-guerre [NDLR: israélo-iranienne], de la guerre, et d'après la guerre ».

Face à cette triple peine historique, l'USFP ne se contente pas de diagnostiquer. Il agit. Fidèle à sa tradition d'engagement, le parti annonce « le lancement d'une campagne de mobilisation et de sensibilisation active, aux niveaux régional, continental et international, pour soutenir la cause palestinienne ». Cette initiative ambitieuse visera notamment à activer les réseaux auxquels l'USFP appartient ou avec lesquels elle partage le même combat pour la justice : l'Internationale socialiste, l'Alliance progressiste, la Conférence permanente des partis politiques d'Amérique latine et des Caraïbes (COPPPAL), les organisations de jeunesse et de femmes socialistes, ainsi que diverses plateformes syndicales et de la société civile.

Le parti, profondément ancré dans son héritage de solidarité, réitère son engagement moral, politique et historique : « L'USFP réaffirme son attachement aux revendications légitimes du peuple palestinien, consacrées par les traités internationaux et reconnues par la conscience humaine éprise de justice, de liberté et de paix ».

Il ne manque pas non plus de souligner le rôle constant et déterminant du Royaume du Maroc dans cette cause. « Nous sommes fiers des contributions historiques de notre pays, tant au niveau populaire qu'officiel, pour soutenir le peuple palestinien, lit-on dans le communiqué. L'USFP évoque notamment « l'accueil par le Maroc du sommet de la Ligue arabe de 1974 où l'OLP a été consacrée comme seul représentant légitime du peuple palestinien, le rôle du Royaume dans le sommet de Fès en 1982, marqué par l'adoption d'un plan de paix arabe, les négociations de Madrid, l'aide à la survie de l'Autorité palestinienne et le soutien permanent apporté par l'Agence Bayt Mal Al-Qods ».

A ce titre, le parti exprime un soutien sans faille aux efforts de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Président du Comité Al-Qods, saluant « son rôle en tant que leader mondial de la paix et du vivre-ensemble, et ses efforts pour réveiller la conscience internationale et rapprocher les différents protagonistes ».

Dans cette perspective, l'USFP appelle avec insistance à ce que le Maroc prenne l'initiative diplomatique et politique pour « sortir la région de l'impasse actuelle, causée par des approches extrémistes, des calculs étroits et des tendances hégémoniques ». Elle estime que le Royaume « possède aujourd'hui la crédibilité et la reconnaissance nécessaires pour jouer un rôle clé dans la relance du processus de paix et dans la restauration du droit à une décision palestinienne indépendante ».

Car l'enjeu est bien là : refuser que le destin du peuple palestinien soit dicté par d'autres, au mépris de son histoire, de sa lutte et de ses sacrifices. « Le plus grand péril aujourd'hui, c'est que la cause palestinienne soit confisquée par des forces extérieures, aux intérêts divergents du projet de libération nationale », avertit l'USFP.

Cet appel vibrant n'est pas seulement une déclaration de principe. Il est une alerte, un cri politique, un devoir de mémoire et une injonction morale. Dans un monde de plus en plus tenté par le cynisme et la réalpolitik, l'USFP prend le contrepied de l'indifférence : il redonne à la question palestinienne son urgence, sa dignité, son humanité.

A l'heure où la poussière retombe sur les ruines de Gaza, le parti de la Rose rappelle que la véritable reconstruction ne saurait commencer sans justice, sans reconnaissance et sans espoir d'un État palestinien libre, souverain et viable, avec Al-Qods-Est pour capitale. Il ne s'agit plus seulement de défendre une cause. Il s'agit de défendre l'idée même d'un monde juste.

**Mehdi Ouassat**

Devant l'Assemblée générale de l'ONU

# Omar Hilale appelle à l'urgence d'assumer la responsabilité collective de protéger les populations contre les atrocités



**L**e Représentant permanent du Maroc auprès de l'ONU, l'ambassadeur Omar Hilale, en sa qualité de co-président du Groupe des amis sur la responsabilité de protéger, a souligné, mercredi à New York, l'urgence d'assumer la responsabilité collective de protéger les populations contre les atrocités.

Il s'agit d'un engagement historique de tous les Etats membres de l'ONU

pour prévenir le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité, a relevé M. Hilale qui s'exprimait au nom de ce groupe comprenant 54 Etats membres et l'Union européenne lors du débat annuel de l'Assemblée générale des Nations unies sur la responsabilité de protéger.

L'ambassadeur a également mis en avant les progrès considérables réalisés dans la compréhension des facteurs de

risque, des causes et des dynamiques à l'origine des atrocités criminelles.

Lors de ce débat plénier, qui intervient cette année en commémoration du 20ème anniversaire de l'adoption à l'unanimité par les Nations unies de l'agenda de la responsabilité de protéger lors du Sommet mondial de 2005, M. Hilale a en outre insisté sur l'importance de placer les politiques, les pratiques et les structures qui renforcent les capacités de prévention et de réponse aux crises en cours au cœur des discussions, tout en mobilisant la volonté politique nécessaire.

Il a noté que la responsabilité de protéger doit être une considération essentielle dans le cadre de la mission commune de promouvoir la paix et la sécurité, les droits humains et le développement, et de garantir le respect du droit international humanitaire.

Évoquant l'initiative UN80, lancée récemment afin de permettre au système onusien de s'acquitter efficacement de ses missions, l'ambassadeur a souligné l'importance que ce processus préserve les fonctions essentielles de l'ONU qui sous-tendent la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'Homme, nécessaires pour s'attaquer aux causes profondes des conflits et des besoins humanitaires, et renforcer la capacité de l'ONU à prévenir les atrocités criminelles.

De son côté, durant la présentation de son 17ème rapport sur la responsabilité

de protéger, le Secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, a relevé que les menaces émergentes, telles que la militarisation des nouvelles technologies et la prolifération des armements de pointe, exigent une adaptation constante afin d'empêcher que des atrocités criminelles soient commises et de protéger les populations.

Il a mis l'accent sur la nécessité de prendre conscience que la responsabilité de protéger n'est pas uniquement un principe. "C'est un impératif moral, ancré dans notre humanité commune et dans la Charte des Nations unies", ajoutant qu'aucune société n'est à l'abri du risque de crimes d'atrocité.

Pour sa part, le président de l'Assemblée générale de l'ONU, Philémon Yang, a appelé à une introspection collective sur l'échec persistant à prévenir les atrocités, notant qu'au moment où des conflits sévissent à Gaza, en Ukraine, au Soudan et au Myanmar, l'inaction du Conseil de sécurité, l'ignorance des signaux d'alerte et l'érosion du respect du droit international sont déplorables.

Il a exhorté les Etats membres à passer des déclarations aux actes concrets, à renforcer les mécanismes de prévention et à placer la protection des populations au cœur des politiques nationales et régionales, en soulignant que "la protection n'est pas une aspiration. Elle commande notre action, individuellement et collectivement".

AG de l'OEA à Antigua-et-Barbuda

## Le Maroc réaffirme sa vision d'un Atlantique solidaire

**A** l'occasion de la 55e assemblée générale des Etats américains (OEA), tenue mercredi à Antigua-et-Barbuda sous le thème «Construire des économies résilientes et inclusives», le Maroc a réaffirmé son attachement profond aux valeurs de solidarité, de coopération Sud-Sud et de développement partagé entre les rives de l'Atlantique.

Prenant la parole au nom du Royaume en sa qualité d'observateur permanent auprès de l'OEA, l'ambassadeur du Maroc aux Etats-Unis, Youssef Amrani, a salué l'engagement constant de cette organisation régionale pour la paix, la démocratie et la prospérité dans les Amériques.

«L'Afrique et l'Amérique latine ne sont pas seulement unies par des défis communs, mais par une communauté de solutions», a-t-il affirmé, en insistant sur le potentiel transformateur de la coopération Sud-Sud, qui place l'humain au cœur des stratégies de développement.

Mettant en perspective la Vision de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, l'ambassadeur Amrani a souligné que pour le Maroc, «il s'agit d'un engagement plein et sincère, qui dessine des convergences naturelles entre les pays du Sud, construit des ponts entre les nations, crée des liens entre les cultures et forge des destins communs

entre des peuples issus d'horizons divers».

Le diplomate marocain a en ce sens appelé à repenser l'espace atlantique, le décrivant comme un levier stratégique de prospérité partagée.

«Il est temps d'aborder l'Atlantique non plus seulement comme un trait d'union géographique, mais comme un véritable espace politique, économique et humain, capable de rassembler le Nord et le Sud autour d'ambitions équilibrées et inclusives», a-t-il soutenu.

L'Initiative de Sa Majesté le Roi pour l'Atlantique, a poursuivi le diplomate, «dessine un nouvel espoir, de nouveaux mécanismes et de nouvelles opportunités pour l'ensemble des pays riverains et au-delà dans les profondeurs africaines de notre continent».

Soulignant l'émergence de l'Atlantique Sud comme nouvel axe stratégique, il a plaidé pour une intensification des synergies régionales, à la faveur du renforcement des mécanismes de concertation et d'innovation entre pays riverains, «afin de transformer notre potentiel géo-économique en un moteur tangible de croissance au service de nos citoyens».

Poursuivant dans cette lancée, M. Amrani a mis en lumière l'ancrage du Maroc dans une diplomatie de co-construction, soulignant que le Royaume s'engage dans



un dialogue fondé sur le respect mutuel et l'intérêt collectif, convaincu que les partenariats équitables constituent la clé d'une coopération durable.

Il a réitéré, dans ce sens, l'engagement «clair et durable» du Royaume à renforcer sa coopération avec l'OEA et ses Etats membres. «Ensemble, tournés vers l'Atlantique, unis par la volonté d'agir, nous pouvons transformer nos convergences en

résultats concrets et bâtir une architecture de coopération portuese de paix, de prospérité et d'espoir», a-t-il conclu.

Le Maroc est observateur permanent auprès de l'OEA depuis 1981. Cette organisation, fondée en 1948, regroupe les 35 Etats des Amériques. Elle est la principale tribune gouvernementale du continent pour les questions politiques, juridiques et sociales.

# Amina Bouayach : *La technologie ne doit être qu'un appui et non un substitut à l'action humaine du Mécanisme national de prévention de la torture*

La technologie ne doit être qu'un appui, jamais un substitut, à l'action humaine du Mécanisme national de prévention de la torture (MNP), a affirmé mercredi à Praia, la présidente du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), Amina Bouayach.

S'exprimant à l'ouverture de la 3ème Conférence du Réseau africain des Mécanismes nationaux de prévention de la torture, organisée les 25 et 26 juin dans la capitale du Cap-Vert, sous le thème "Technologie et prévention de la torture", Mme Bouayach a souligné que cette technologie doit rester au service d'une approche fondée sur l'écoute, l'observation directe, la proximité, et l'analyse contextuelle.

"C'est à cette condition que son usage pourra renforcer nos missions sans trahir leur finalité", a-t-elle précisé, considérant la conférence de Praia comme un espace de partage autour de l'apport des outils numériques aux visites préventives et du renforcement du déroulement des visites des lieux de privation de libertés.

Mme Bouayach qui intervenait également en sa qualité de présidente du Réseau africain des Mécanismes nationaux de prévention a aussi mis l'accent sur les nombreux défis à relever, dont l'accès inégal aux équipements, les ressources humaines encore limitées ou peu formées, un budget restreint, ainsi que les enjeux d'éthique, de protection des données, de confidentialité et de maintien du lien humain avec les personnes privées de liberté.

Elle a par la même occasion annoncé la mise en place d'une plateforme numérique dédiée exclusivement au Réseau africain, comprenant des échanges sécurisés, visioconférences, messagerie interne, et partage de documents et supports visuels.

"La prévention de la torture dessine un



horizon mouvant, semé d'obstacles mais riche d'opportunités" a-t-elle dit, soulignant l'impérieuse nécessité pour l'Afrique de démontrer qu'elle est capable de concevoir ses propres réponses, de forger ses propres outils et d'innover au service des droits fondamentaux.

Dans ce sens, Mme Bouayach a appelé au renforcement du Réseau africain, à travers la consolidation des structures, le perfectionnement des stratégies, le développement des compétences et l'approfondissement de la coopération en vue de donner à "notre continent le levier nécessaire pour éradiquer la torture et sauvegarder la dignité de chacune et

chacun».

La rencontre de Praia est la troisième étape du parcours continental après Marrakech (2023) et Le Cap (2024). "Ces trois jalons illustrent l'unité de notre continent – du Nord au Sud, d'Est en Ouest – et notre détermination commune à lutter contre la torture et les traitements cruels, inhumains ou dégradants sur notre continent", a-t-elle dit.

Evoquant le bilan des deux années écoulées, Mme Bouayach a rappelé la création du Réseau à Marrakech, axé sur la Déclaration de Marrakech et l'adoption des statuts au Cap pour doter l'initiative d'une base juridique solide, outre l'inauguration du secrétariat du

réseau à Rabat, sous la co-direction du CNDH- Maroc et de la Commission sud-africaine des droits de l'Homme.

"Aujourd'hui, nous franchissons une nouvelle étape avec l'adoption de notre règlement intérieur", qui précisera les mandats, les responsabilités et les modes de coordination devant assurer l'efficacité opérationnelle du Réseau, s'est félicitée la présidente du CNDH, émettant l'espoir de bâtir "un espace africain de partage d'expériences, de diffusion des bonnes pratiques et de renforcement mutuel".

## Participation du Maroc à la 20<sup>ème</sup> Conférence arabe des chefs des services de recherche criminelle et de criminalistique

La 20e Conférence arabe des chefs des services de recherche criminelle et de criminalistique s'est ouverte, mercredi au siège du Secrétariat général du Conseil des ministres arabes de l'Intérieur à Tunis, avec la participation du Maroc.

Le congrès a rassemblé les chefs et représentants des services de recherche criminelle et de criminalistique des pays arabes, dont deux cadres de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN), à savoir Abderrahmane El Yousfi Alaoui, chef de la division technique et management des risques, et Abdelaziz Fdaïl, contrôleur général, chef de service des antécédents judiciaires et alimentation des données biométriques à l'Institut des sciences forensiques de la Sûreté nationale (ISFSN) relevant de la Direction de

la police judiciaire.

Cette rencontre a offert aux participants l'occasion d'examiner plusieurs thématiques, notamment les crimes et délits commis à l'aide de l'intelligence artificielle et les moyens de lutte contre ces fléaux, les bases de données dans les Etats membres et les systèmes et équipements qui y sont déployés.

Elle a également permis de passer en revue les résultats des travaux des deux commissions chargées d'étudier la création d'une base de données d'empreintes balistiques, d'une base de données dédiée aux empreintes digitales et palmaires, ainsi que le guide référentiel des procédures de gestion de la base des données criminelles.

Dans ce cadre, l'expertise marocaine en matière d'identification automatique et ra-

pide des délinquants via des empreintes digitales a été mise en lumière, de même que le rôle de la base de données dédiée, utilisée pour répondre aux demandes d'identification émanant d'Interpol ou dans le cadre de la coopération internationale.

Les compétences marocaines en matière d'identification des armes à partir des empreintes balistiques, reposant sur un système automatisé, ont également été présentées, ainsi que des propositions relatives au guide référentiel des procédures de gestion de la base des données criminelles.

Lors de son allocution à la séance inaugurale de la conférence, Mohamed Ben Ali Koman, secrétaire général du Conseil des ministres arabes de l'Intérieur, a souligné qu'au vu des défis majeurs posés par l'intelligence

artificielle, les services de sécurité sont appelés à adopter des mesures efficaces pour lutter contre les répercussions de l'usage criminel de l'IA. Après avoir mis en avant l'importance des bases de données dans la facilitation de la détection des crimes, notamment ceux à dimension transfrontalière, il a noté que le guide référentiel des procédures de gestion de la base des données criminelles, qui a été élaboré, permettra sans nul doute aux pays arabes de gérer, conserver et échanger ces données.

Ont également pris part au congrès des représentants de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex), ainsi que de l'Université arabe Naïf des sciences de sécurité.

# Le Maroc participe au sommet des présidents de parlements et à la session de l'AP de l'UpM

Le président de la Chambre des représentants et vice-président de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (AP de l'UpM), Rachid Talbi El Alami, participe, les 26 et 27 juin à Malaga, au 9ème Sommet des présidents de parlements et à la 18ème session plénière de l'Assemblée de l'UpM.

Organisé à l'occasion de la présidence espagnole de l'AP de l'UpM, le Sommet des présidents de parlements réunit les présidents ou vice-présidents des institutions législatives des 27 États membres de l'Union européenne, du Parlement européen, d'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de Monaco et du Monténégro, et les présidents ou vice-présidents des 11 pays intégrant

la composante sud de l'Assemblée, dont le Maroc.

La Session plénière de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée, inaugurée jeudi par la présidente du Congrès des députés espagnol, Francina Armengol, rassemble les 280 membres de l'Assemblée, députés ou sénateurs des différents parlements membres.

A cette occasion, les cinq commissions de l'Assemblée présenteront leurs recommandations, sur la base du travail réalisé pendant l'année de présidence. Lors de la séance de clôture, la présidence des Cortes Generales sera transférée au Parlement égyptien, qui assurera la prochaine présidence pour la période 2025-2026.

La délégation marocaine, conduite par M. Talbi Alami, est composée notamment du premier vice-président de la Chambre des conseillers, Abdelkader Salama, du 5ème vice-président de la Chambre des représentants, Mohamed Joudar, du président de la commission de la promotion de la qualité de Vie, des échanges entre les sociétés civiles et de la culture de l'AP de l'UpM, Mohamed Zidouh et des membres de la section nationale marocaine auprès de l'Assemblée, issus des deux Chambres.

L'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée est une organisation parlementaire régionale composée de 43 pays du nord et au sud de la Méditerranée.



## Une délégation de la Cour des Comptes du Royaume prend part à Johannesburg au Sommet SAI20

Une délégation de la Cour des Comptes du Royaume du Maroc, conduite par sa première présidente, Zineb El Adoui, a pris part, les 24 et 25 juin à Johannesburg, au Sommet du G20 (SAI20).

Pour la troisième année consécutive, la Cour participe au Sommet SAI20, un forum de discussion et de dialogue important entre les dirigeants des organes supérieurs de contrôle des finances publiques du Groupe des 20 sur les questions et préoccupations communes liées au développement de l'audit du secteur public à l'échelle internationale.

Le Sommet de cette année a été consacré à deux sujets d'une grande importance pour la communauté internationale : «Le financement des infrastructures au service du développement» et «La mise à niveau des compétences de demain».

Lors de son intervention à la séance plénière, Mme El Adoui a mis en exergue l'actualité et la pertinence de ces deux sujets et les défis qu'ils posent dans le contexte de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Il est essentiel de procéder à une réforme structurelle du financement international du développement, qui tienne compte de la soutenabilité de la dette des pays, des conséquences du changement climatique et des dimensions de justice, d'inclusion et de représentation des pays du Sud, a-t-elle soutenu.

Elle a également mis en avant les défis liés à la gestion des projets d'infrastructures, notamment dans les pays à faible revenu, résultant de la faiblesse de la gouvernance et du manque de capacités, ainsi que les moyens mis en œuvre par les organes de contrôle pour les surmonter.

Dans cette même veine, la première présidente de la Cour des Comptes du Maroc a souligné les efforts déployés par cet organe pour accompagner les chantiers stratégiques nationaux mis en œuvre dans le pays, grâce à la Vision éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste. Elle a cité, notamment, l'Initiative nationale de dévelop-

pement humain, qui accorde la priorité au renforcement des infrastructures, au développement des partenariats public-privé, à la mise à niveau du capital humain et au renforcement de sa résilience.

La Cour des Comptes a intégré ces priorités dans son Plan stratégique 2022-2026, a déclaré Mme El Adoui, notant qu'elle a aussi effectué des audits et contrôles qualitatifs visant à obtenir un impact durable sur la gouvernance et la gestion des projets d'infrastructures et à renforcer la réactivité des politiques nationales d'emploi et de formation aux transformations sociales et économiques du Royaume.

Elle a aussi souligné l'importance du

Sommet comme plateforme de partage d'expertise, de développement de partenariats et de coordination des travaux du Groupe SAI20 et des efforts mondiaux de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI), permettant ainsi l'élaboration de réponses continentales, régionales et nationales aux défis mondiaux.

En marge du Sommet, la première présidente de la Cour des Comptes a tenu une série de réunions bilatérales avec les dirigeants des organes supérieurs de contrôle et d'audit du Royaume d'Arabie Saoudite, du Brésil, de l'Inde, de la Russie, de l'Égypte et de la Turquie.

Ces réunions s'inscrivent dans le cadre du renforcement de la coopération bilatérale, du partage d'expertise et d'expériences et de la coordination avec ces institutions.

La Cour des Comptes du Royaume a contribué aux réunions techniques préparatoires de ce Sommet, qui se sont tenues en février et mars derniers.

SAI20 est un groupe de dialogue regroupant les Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC) des pays membres du G20. Il est présidé par l'ISC du pays qui assure la présidence du G20. L'Afrique du Sud préside le G20 du 1er décembre 2024 à novembre 2025.



# Les premières Assises nationales de l'Intelligence artificielle à Rabat



**S**ous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le ministère de la Transition numérique et de la Réforme de l'administration organise, les 1er et 2 juillet à Rabat, les premières Assises nationales de l'Intelligence artificielle sous le thème "Une stratégie IA efficiente et éthique au service de notre société".

Ces Assises visent à définir les contours d'une stratégie nationale d'une IA souveraine, adaptée aux besoins de la population et des sec-

teurs stratégiques et alignée sur les Hautes Orientations Royales, indique un communiqué du ministère.

Cette rencontre nationale inédite rassemblera les représentants de plusieurs ministères et institutions publiques, du secteur privé, de fonds d'investissement, de fonds souverains et de startups marocaines, ainsi que des personnalités internationales, du monde académique et universitaire et de la société civile et des talents de la diaspora.

Citée par le communiqué, la ministre déléguée auprès du Chef du gouvernement chargée de la Transition numérique et de la Réforme de l'administration, Amal El Fallah Seghrouchni, a souligné l'importance stratégique de ces Assises qui constituent "un moment décisif pour la souveraineté technologique du Royaume", dans la mesure où "elles permettront de mobiliser l'ensemble des forces vives du pays autour d'une ambition commune, celle de faire du Maroc un acteur crédible dans le domaine de

l'IA et des infrastructures numériques compétitives à l'échelle internationale".

"En organisant cette réflexion nationale, le Royaume peut, lui aussi, tracer sa voie pour tirer profit de toutes les potentialités multi-domaines offertes par cette technologie de rupture. La dynamique est en marche et le prochain enjeu résidera dans l'implémentation de toutes les bonnes idées qui ressortiront de ces deux jours d'échange afin d'accélérer l'adaptation et la transformation des piliers de l'économie nationale et du développement social", a relevé la ministre déléguée.

S'agissant de la trajectoire de l'autonomie stratégique, le communiqué explique que les Assises s'articuleront autour de 13 verticales, représentant les domaines où l'IA peut avoir l'impact le plus transformateur pour le Maroc.

Il s'agit de la réforme et modernisation de l'administration, éducation et nouvelles pédagogies, sport, santé et médecine de précision, smart agriculture et production halieutique, industrie X.0, sécurité et souveraineté, culture et créativité, médias et démocratie, coopération internationale, gouvernance, confiance et éthique, innovation et startups et infrastructures et investissements.

Le programme des Assises est divisé en deux segments, à savoir une première journée consacrée aux sessions techniques sectorielles et aux démonstrations de startups innovantes grâce à l'IA, et une deuxième axée sur les dimensions politiques et la coopération internationale de l'IA.

La cérémonie de clôture sera l'occasion de présenter les recommandations issues de ces deux jours d'échange, indique le communiqué, ajoutant qu'il sera également procédé à la signature de plusieurs protocoles d'accord avec des organismes nationaux et internationaux.

## Service militaire

### Les critères d'établissement des listes des conscrits du prochain contingent au menu d'une réunion de la Commission centrale

**E**n application des Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, Chef Suprême et Chef d'Etat-Major Général des Forces Armées Royales, concernant l'adoption des mesures nécessaires pour l'intégration de la prochaine promotion au service militaire à partir du 1er septembre 2025, le ministre de l'Intérieur informe le public que la Commission centrale du recensement relatif au service militaire a tenu, mercredi au siège du ministère de l'Intérieur, une réunion consacrée à la définition des critères à adopter pour déterminer les noms des jeunes, de sexes masculin et féminin, appelés à accomplir le service militaire au titre du prochain contingent.

Cette réunion, qui s'est déroulée sous

la présidence d'un juge président de Chambre à la Cour de cassation, intervient à l'issue de la période consacrée au recensement relatif au service militaire qui a pris fin le 23 juin, indique le ministère de l'Intérieur dans un communiqué.

A la lumière des critères fixés par la Commission centrale, les listes comportant les noms des appelés concernés seront établies en tenant compte du classement et des grades indiqués par les autorités militaires compétentes, précise la même source, notant que ces listes seront transmises aux autorités dans les meilleurs délais afin de leur permettre d'engager les démarches relatives à la convocation des appelés et à leur incorporation au service militaire en septembre 2025.

### Vague de chaleur avec chergui jusqu'à lundi dans plusieurs provinces du Royaume

**U**ne vague de chaleur avec chergui est prévue jusqu'à lundi dans plusieurs provinces du Royaume, avec des températures oscillant entre 33 et 46°C, a annoncé la Direction générale de la météorologie (DGM) dans un Bulletin d'alerte.

Du vendredi au lundi, les provinces de Chichaoua, El Kalaâ des Sraghna, Marrakech, Rehamna, Khemisset, Youssoufia, Fquih Ben Salah, Larache, Ouezzane, Béni Melal, Aousserd, Oued Ed-Dahab, Boujdour, Assa-Zag, Es-Smara, Tata, Taroudant, Zagora, Kénitra, Sidi Kacem, Sidi Slimane et Settat, connaîtront des températures va-

riant entre 42 et 46 °C, précise-t-on.

Par ailleurs, des températures allant de 38 à 42 °C sont attendues, durant la même période, dans les provinces de Berrechid, Essaouira, Mediouna, Nouaceur, Khouribga, Salé, Skhirate-Témara, Safi, Sidi Bennour, Meknès, Fès, Moulay Yacoub, Taouante, Guelmim, Tan-Tan et Benslimane, ajoute la DGM qui prévoit aussi des températures allant de 33 à 38 °C, dans les provinces de Khenifra, Agadir-Ida-Ou-Tanane, Chtouka-Ait Baha, Inzedgane-Ait Melloul, Sidi Ifni, Tiznit, Casablanca, Mohammedia, Rabat, El Jadida, Al Haouz, Azilal et El Hajeb.



# Omar Zniber souligne les priorités de l'action diplomatique et nationale du Maroc en matière de migration

L'ambassadeur représentant permanent du Maroc auprès de l'Office de l'ONU à Genève, Omar Zniber, a souligné, mercredi à Genève, les trois priorités qui structurent l'action diplomatique et nationale du Royaume en matière de migration.

Intervenant devant le comité permanent des programmes et finances (CPPF) de l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM), M. Zniber a affirmé que la priorité pour le Maroc est de multiplier les voies de passage légales, en ce sens que la mobilité régulière réduit les risques, alimente l'innovation et entretient un flux de plus de 800 milliards de dollars de transferts de fonds qui dépassent désormais l'aide publique au développement mondiale.

Il s'agit, en deuxième lieu, de répondre aux effets des changements climatiques sur les dynamiques migratoires, a-t-il poursuivi, notant que l'avance prise par le Maroc dans les politiques d'adaptation en Afrique montre qu'anticiper les déplacements climatiques est possible et qu'il s'agit d'un impératif de solidarité internationale.

Troisièmement, porter un discours de vérité, fondé sur des faits positifs, a-t-il ajouté, soulignant que "loin d'être un facteur de crise, la migration représente

4 % du PIB mondial et renforce la résilience démographique des pays d'accueil comme des pays d'origine".

Ces priorités s'inscrivent dans "une conviction partagée : préserver le mandat et l'intégrité de l'OIM est une mission commune des Etats", a relevé l'ambassadeur, soulignant que les pressions financières qui pèsent sur l'Organisation menacent sa capacité à sauver des vies, à produire des données fiables et à soutenir les gouvernements.

"Renforcer l'OIM, ce n'est pas une option : c'est le préalable technique à toute gouvernance migratoire crédible et à toute coopération efficace entre pays d'origine, de transit et de destination", a-t-il encore insisté.

Dans cette intervention au titre du point 3 relatif au rapport annuel 2024 de l'OIM, présenté par sa Directrice générale, Amy Pope, qui fait état d'une baisse des contributions, M. Zniber a tenu à réaffirmer l'importance de conserver les acquis du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, adopté à Marrakech.

"La revue régionale pilotée par le Réseau onusien sur la migration ainsi que la préparation du Forum d'examen mondial 2026 doivent rester les cadres de référence pour mesurer nos progrès", a-t-il plaidé.

Rappelant qu'en 2024, la planète a compté plus de 304 millions de migrants internationaux, il a estimé que ce chiffre rappelle deux évidences : "la migration façonne déjà nos sociétés, et l'OIM demeure l'outil collectif le plus efficace pour garantir qu'elle soit gouvernée, sûre et bénéfique".

Mais "la migration nécessite la coopération", a-t-il encore relevé, notant qu'aucun Etat n'a intérêt à agir seul, pas plus qu'aucun ne peut se soustraire aux réalités démographiques et climatiques qui façonneront les mobilités de demain.

"Consolider l'OIM, élargir les voies légales et intégrer la dimension climatique dans nos politiques, voilà les éléments qui permettront de transformer un phénomène inévitable en moteur de prospérité partagée", a-t-il conclu.

Mme Pope a, pour sa part, remercié le Maroc pour son leadership en vue du Forum mondial sur les migrations prévu en 2026, ainsi que pour ses actions sans égal concernant les effets des changements climatiques.

"Vous avez toujours le rôle de leader des pays champions et avez l'expérience de la migration en tant que pays hôte", a-t-elle souligné, ajoutant que "l'OIM et moi personnellement apprécions le pragmatisme du Maroc dans la gestion humaine de la migration".



Le CPPF se réunit généralement deux fois par an dans le but d'examiner et réviser les politiques, les programmes et activités, discuter des questions administratives, financières et budgétaires et aborder tout autre sujet soumis par le Conseil des programmes et des finances (SCPF) de l'OIM.

Ce dernier est un espace central

de concertation sur les orientations budgétaires, programmatiques et institutionnelles de l'organisation. C'est dans ce cadre qu'a eu lieu, cette semaine, une nouvelle session marquée par des enjeux majeurs : redéploiement des ressources vers les zones de crise, réforme de la gestion interne et renforcement de la coordination avec les autres agences du système onusien.

## Tenue à Paris de la 7<sup>ème</sup> réunion du Groupe Migratoire Mixte Permanent maroco-français

Le Groupe Migratoire Mixte Permanent maroco-français (GMMP) a tenu, mercredi à Paris, sa septième réunion en format plénier, sous la coprésidence du Wali Directeur de la Migration et de la Surveillance des Frontières au ministère de l'Intérieur, Khalid Zerouali, et du Directeur de l'Immigration au ministère de l'Intérieur français, Frédéric Joram.

Cette rencontre s'inscrit dans le prolongement de la Déclaration sur le "Partenariat d'exception renforcé", signée le 28 octobre 2024 par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste, et le Président de la République française, SEM. Emmanuel Macron, qui a marqué l'ouverture d'un nouveau chapitre dans la longue histoire entre le Maroc et la France, indique un communiqué conjoint des ministères de l'Intérieur du Maroc et de la France.

Cette déclaration appelle notamment à la construction d'un agenda global sur les questions migratoires, incluant la facilitation des mobilités légales, la lutte contre l'immigration irrégulière, la coopération en matière de réadmission et de prévention des départs, ainsi que le renforcement de

la coordination entre pays d'origine, de transit et de destination, dans le respect du principe de responsabilité partagée.

Les deux parties ont souligné l'importance de la rencontre tenue entre les ministres de l'Intérieur des deux pays, le 14 avril 2025 à Rabat, qui a constitué un jalon décisif dans le renforcement de la coopération bilatérale dans ce domaine, précise le communiqué, notant que cette réunion a permis de consolider les bases de l'action commune et notamment d'initier des chantiers importants d'optimisation des procédures administratives liées à la migration dans les deux pays, d'harmonisation des indicateurs pertinents et de mise en place d'une grille commune de lecture et d'analyse des données migratoires.

Cette convergence opérationnelle illustre une coopération migratoire exemplaire, appelée à constituer un modèle, au-delà du contexte bilatéral, souligne la même source.

Dans ce cadre, la mission conjointe franco-marocaine, lancée par les ministres en avril dernier pour proposer des améliorations opérationnelles en matière d'identification et de délivrance des Laissez-Passer

Consulaires (LPC), s'est déplacée en France et au Maroc au cours des mois de mai et de juin 2025 et a présenté ses conclusions et recommandations lors du GMMP.

Les deux parties se sont félicitées des avancées réalisées par cette mission, qui a permis d'identifier plusieurs axes d'amélioration susceptibles d'insuffler une dynamique renouvelée à l'ensemble du processus.

S'agissant de la gestion des mobilités légales, les deux parties ont souligné la convergence de leurs efforts pour renforcer les mécanismes de migration circulaire et de mobilité humaine dans un cadre maîtrisé. A cet égard, elles ont convenu de renforcer la structuration des dispositifs permettant d'assurer la mobilité des travailleurs saisonniers et le respect de leurs droits.

Les coprésidents ont également salué la vitalité des communautés marocaine en France et française au Maroc, véritables vecteurs de rapprochement humain, qui consolident les liens multidimensionnels entre les deux pays.

Les parties ont réaffirmé leur engagement commun à faciliter le séjour de leurs ressortissants respectifs, notamment les

étudiants et les chercheurs, résidant de part et d'autre de la Méditerranée, pont entre les deux pays pour le transfert de savoirs et de compétences et le rapprochement culturel entre leurs jeunes.

Concernant la question des mineurs non accompagnés, la partie marocaine a rappelé les Hautes Instructions Royales en faveur du rapatriement de tous les mineurs marocains non accompagnés et dûment identifiés.

Les deux parties ont réitéré leur volonté de mettre en œuvre la Déclaration d'intention signée, en décembre 2020, entre les ministères de la Justice, qui a permis l'instauration d'un cadre de coopération protecteur, rigoureux et respectueux à la fois de l'intérêt supérieur de l'enfant, des conventions internationales et des législations nationales respectives.

Enfin, cette réunion a mis en lumière la grande convergence franco-marocaine face aux défis géostratégiques et sécuritaires du moment, notamment les formes multiples de criminalité organisée qui alimentent l'instabilité régionale, ainsi que la détermination du Maroc et de la France à y répondre conjointement.

Hassan Bentaleb, enquêteur de la mémoire des mineurs marocains

# Entretien

## On les a considérés comme une force de travail brute, sans odeur, sans saveur, sans famille, sans enfants

*Pendant plus de vingt ans, près de 66 000 Marocains ont descendu les galeries du Nord-Pas-de-Calais, sans jamais accéder à la pleine lumière du récit national. Dans *Le charbon de toutes les misères*, fruit de dix années de recherche, le journaliste Hassan Bentaleb exhume leurs trajectoires, leurs combats et les silences qui les ont ensevelis. Rencontre avec un auteur qui, en revisitant cette page d'histoire industrielle, interroge aussi nos aveuglements contemporains.*

*Ils s'appelaient Ahmed, Abdelkader ou Mohamed. Ils venaient du Sous marocain, passaient un examen médical expéditif, signaient pour dix-huit mois et restaient souvent toute une vie, coincés entre les corons du Nord et les souvenirs de leurs montagnes. Ces hommes étaient payés moins que leurs compagnons polonais ou français, mais produisaient davantage. Lorsqu'ils relevaient la tête, c'était pour aspirer un souffle chargé de silice qui, des décennies plus tard, les étoufferait encore.*

*Hassan Bentaleb aurait pu se satisfaire de cette histoire déjà connue des spécialistes ; il a pourtant rouvert les dossiers, parcouru les registres consulaires, aligné des centaines d'entretiens et confronté les mythes villageois à la rudesse des chiffres. Son livre, *Le charbon de toutes les misères*, replace au centre du récit ces 66 000 bras sans visages, mais aussi les résistances collectives, les procès interminables, les silences administratifs et la silicose qui ronge les survivants.*

**Afriq.com :** Vous expliquez que tout est parti d'une rencontre fortuite en 2011 ; quel a été le déclencheur intime qui vous a fait comprendre que cette histoire méritait un livre ?

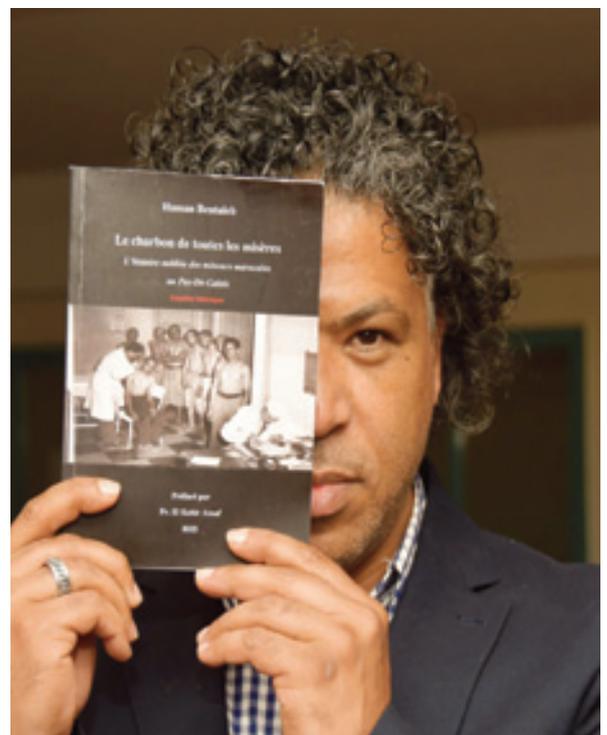
**Hassan Bentaleb :** Tout a commencé lors d'un voyage de presse dans le sud du Maroc. C'est là que j'ai pris la mesure de la persistance du mythe autour de Félix Mora (l'ancien officier français chargé de recruter les mineurs marocains). Encore aujourd'hui, son nom est évoqué avec une étonnante ferveur, y compris par les jeunes générations qui ne l'ont jamais connu. Beaucoup le perçoivent comme une sorte de Messie, celui qui aurait sorti la région de la pauvreté et de la précarité, en ouvrant les portes de la migration vers la France.

Mais cette histoire, que l'on raconte parfois avec nostalgie, est aussi traversée par une profonde

ambivalence. Car derrière les récits glorifiés se cache une réalité bien plus sombre. La fameuse sélection des candidats à l'émigration, organisée dans les années 1960-70, rappelle à bien des égards des scènes de traite humaine, presque une mise en vente d'êtres humains, où les corps étaient inspectés, triés, évalués. Cette mémoire-là, plus amère, continue de hanter les familles et les descendants. Elle soulève des questions douloureuses sur la dignité, l'exploitation et la manière dont une région entière a été instrumentalisée.

**Comment avez-vous accédé aux archives – souvent lacunaires – des Houillères ? Avez-vous rencontré des résistances institutionnelles ?**

L'accès aux archives a vraiment constitué un sérieux problème vu que l'histoire des mineurs marocains reste large-



ment marginalisée dans l'historiographie française, malgré l'importance démographique et sociale de cette migration.

Il faut bien le dire : les études sérieuses sur les mineurs marocains en France sont rares. Mis à part quelques travaux anciens, il existe un vide scientifique flagrant. C'est ce constat qui m'a guidé à me focaliser essentiellement sur des récits de vie collectés dans le cadre d'une démarche d'histoire orale, tentant de restituer la mémoire de ces hommes, souvent oubliés, parfois méprisés, qui ont été à la fois exploités en tant que main-d'œuvre et exposés à un racisme structurel – un double fardeau qu'ils ont porté pendant des décennies.

C'est en dehors des circuits classiques, grâce à des archives locales, des collectifs citoyens, des témoignages familiaux, que j'ai pu reconstituer les fils de cette his-

toire confisquée. Une histoire complexe, traversée par des paradoxes, et pourtant essentielle pour comprendre les dynamiques migratoires contemporaines. »

**Après la décision de la cour d'appel de Douai en 2011, certains mineurs disent encore attendre une pleine réparation ; que révèle, selon vous, cette lenteur judiciaire sur notre rapport aux travailleurs immigrés ?**

La lenteur judiciaire observée depuis la décision de la cour d'appel de Douai en 2011, qui reconnaissait enfin les droits de certains anciens mineurs marocains, révèle beaucoup plus qu'un simple dysfonctionnement administratif ou juridique. Elle met en lumière un rapport structurellement inégalitaire que la société française entretient avec ses travailleurs immigrés – en particulier ceux issus de l'ancienne main-d'œuvre postcoloniale.



Ce retard à accorder une « pleine réparation » – qu'elle soit symbolique, juridique ou financière – témoigne d'un déni persistant. D'une certaine manière, la reconnaissance reste conditionnelle, parcellaire, presque arrachée de haute lutte, comme si ces travailleurs devaient continuellement prouver leur légitimité à faire partie de l'histoire nationale. Or, ils en sont des acteurs centraux. Les mineurs marocains ont contribué de manière décisive à la reconstruction et à la croissance économique de la France d'après-guerre, dans des conditions de travail souvent dégradantes, au prix de leur santé, de leur jeunesse, et parfois de leur vie.

Cette lenteur judiciaire révèle donc un double paradoxe : d'un côté, une dépendance économique ancienne vis-à-vis de cette main-d'œuvre immigrée ; de l'autre, une réticence à l'intégrer pleinement dans la mémoire collective et les dispositifs de justice sociale. Le cas des mineurs marocains, dans ce sens, n'est pas isolé : il s'inscrit dans une longue tradition d'invisibilisation, où la contribution des immigrés est valorisée dans le discours productiviste, mais niée ou minimisée dès lors qu'il s'agit de reconnaissance, de réparation ou de dignité.

Il y a ici un enjeu de mémoire mais aussi de citoyenneté : tant que la justice avance à pas lents pour ces anciens travailleurs, tant que la société ne leur accorde qu'une reconnaissance partielle et tardive, c'est toute la promesse républicaine d'égalité qui reste suspendue. Et cela interroge profondément notre capacité à regarder en face une histoire migratoire qui est, qu'on le veuille ou

non, constitutive de l'histoire de France. »

**En quoi les formes contemporaines de précarité au travail (livraison, logistique) vous semblent-elles résonner avec les conditions décrites dans le livre ?**

Ce qui frappe à la lecture des parcours des mineurs marocains que je décris dans le livre, c'est la brutalité structurelle d'un système où la force de travail immigrée est traitée comme une variable d'ajustement. Ces hommes, recrutés dans le Sud du Maroc à travers un dispositif quasi-militaire orchestré par Félix Mora, ont été soumis à une logique de production qui exigeait tout — corps, silence, loyauté — sans contrepartie durable ni reconnaissance sociale. Cette logique se retrouve aujourd'hui, sous des formes nouvelles, dans les secteurs de la livraison, de la logistique ou du nettoyage.

Ce n'est pas un simple parallèle historique ; c'est une continuité dans la manière dont certaines catégories de travailleurs — souvent immigrés ou descendants d'immigrés — sont enrôlés dans des emplois pénibles, fragmentés, mal rémunérés, sans garanties ni droits stables. Là où les mineurs étaient exposés à l'accident, à la silicose ou à l'effacement social, les travailleurs de la « gig economy » sont confrontés à l'épuisement physique, à l'insécurité constante et à l'isolement numérique. Mais dans les deux cas, c'est la même invisibilisation qui est à l'œuvre : on utilise ces corps, puis on les oublie.

Le livre montre également que les mineurs marocains étaient souvent confinés dans des cités, séparés du reste de la population, maintenus dans une forme d'entre-deux : néces-

saires mais jamais vraiment intégrés. On retrouve aujourd'hui cette logique dans la géographie urbaine de la précarité, dans les quartiers périphériques, les entrepôts en zones industrielles, les hubs logistiques à la lisière des grandes villes. C'est une même configuration spatiale du déclassé.

Enfin, cette résonance historique souligne l'urgente nécessité de relire le présent à la lumière du passé. Comprendre ce que les mineurs marocains ont vécu, c'est aussi comprendre ce que vivent aujourd'hui d'autres travailleurs précaires, pris dans une économie mondialisée où les inégalités raciales, sociales et juridiques restent des leviers d'exploitation. Mon livre n'est donc pas un simple exercice de mémoire : c'est une grille de lecture pour interroger les nouvelles formes de travail invisible et de servitude moderne. »

**Si vous aviez la possibilité d'inscrire une phrase de votre enquête dans un manuel scolaire, laquelle choisiriez-vous et pourquoi ?**

Je choisirais sans hésiter cette phrase tirée de mon enquête : On les a considérés comme une force de tra-

vail brute, sans odeur, sans saveur, sans famille, sans enfants. Car elle condense, en une seule ligne, toute la violence symbolique et matérielle subie par les mineurs marocains recrutés dans les années 1960 et 1970. Elle dit l'effacement, la déshumanisation, la réduction de ces hommes à de simples instruments de production, comme s'ils n'étaient que des corps au service d'un rendement, sans identité, sans histoire, sans attache. Dans un manuel scolaire, cette phrase aurait toute sa place, non pas comme une provocation, mais comme une invitation à réfléchir. Elle obligerait les élèves à interroger les récits dominants sur l'immigration, à prendre conscience que derrière les chiffres et les statistiques, il y a des vies invisibilisées, des sacrifices silencieux, et des injustices encore trop peu reconnues. Elle aiderait à montrer que l'histoire économique et industrielle de la France ne peut être racontée sans ces travailleurs immigrés, qui ont été essentiels mais rarement traités comme tels.

Enfin, cette phrase, par son apparente simplicité, permet d'ouvrir un débat sur les mécanismes de racialisation, sur la hiérarchie implicite des vies dans l'histoire du travail, et sur les résonances contemporaines de cette logique : qu'il s'agisse des sans-papiers dans les entrepôts, des livreurs à vélo ou des agents d'entretien invisibles dans les grandes villes. Inscrire cette phrase dans un manuel scolaire, ce serait semer une graine de conscience critique dans l'esprit des générations futures.

Propos recueillis par  
Antoine Ganne  
Afrik.com

”  
On nous a  
extraits comme  
le charbon

# Jeux & Loisirs

## Mots flechés

Par Abou Salma

abousalma10@gmail.com

CLABOTER	LETTRÉS DE RABAT	SYMBÔLE DU NICKEL	ARRÊT OU BLOCAGE	QUI MÈNE UNE VIE AUSTÈRE	REPRISE JUSTIFIÉE	PETIT CUBE	POSSESSIF	CONDUITE
MET EN VALEUR			PÈZE					
MANIE MÉTAL			FIN DE PARTIE			DÉPENDANT	DONNE LE CHOIX SYMBÔLE DE L'OR	
	CARDINAUX	BOUE	AMPHÉTAMINE					
À L'ENVERS: RÈGLE			DE BAS EN HAUT: GRECQUE	BRUIT				DÉCONTENANCÉE
				PRONOM LUTTE SANS VIOLENCE			ARRIÈRE ROMAINS	
COUR INTÉRIEURE	COMÉDIEN	OPPOSÉ À MEUBLE						ÉCRABOUILLE
			ANCIEN		ÉPULCORE			
ESPACE DE TEMPS	CONSERVATEUR				LETTRÉS DE SETTAT CAUTION		DÉBUT D'OCTOBRE	
	DEMANDA IMPÉRATIVEMENT						LA FIN DU JOUR ENTEND	
LIE	POSSESSIF	CRACK	POSSESSIF		GRECQUE ANNONCE UNE SUITE			
ÉLIMA			MUSES					
DÉMOLI				ÉCHOUPÉE				

### Solution mots flechés d'hier

C	L	E	B	S	E	R	A	T	U	R	E
L	I	T	T	E	R	A	T	U	R	E	
C	O	T	E	R	S	P	A	M			
P	I	A	G	A	A	E	P				
E	N	E	B	A	R	R	E	R			
N	E	A	D	A	M	T	U				
C	R	E	P	I	T	A	T	I	O	N	
P	L	A	T	E	T	R	I	E	N	T	
L	O	N	S	U	E	R	N	E			
A	P	T	E	M	E	R	T	E			
A	N	A	S	E	A	T					
N	A	T	I	O	N	A	L	I	T	E	
T	U	E	T	T	E	R	E	S			

**Directeur de la Publication et de la Rédaction**  
Mohamed Benabba

**Secrétaire général de la rédaction**  
Mohamed Bouarab

**Rédaction**  
Hassan Bentalab  
Alain Bouzby  
Mourad Tabet  
Walid Mejdoubi  
Mehdi Oussat  
Rachid Melhah

**Responsable des ressources humaines**  
Atika Rachdi

**Directeur artistique**  
Fouad Ezzafir

**Service technique**  
Khadija Sati (Responsable)  
Myriem Rehane  
Khadija Halali  
Mariama Farki  
Elbaoudoussi Elmaridi

**Révision**  
Abdelouassam Warrach

**Secrétariat**  
Asmaa Tabaa

**Photographe**  
Ahmed Laaraki

**Correspondants**  
Abenadou El Kabab (Lalyoune)  
Abdelali Khalid (Essaouira)

**Collaborateurs**  
Checcab Salhouan  
Khali Benmouya

**Adresse de la Rédaction**  
33, Rue Amir Abdelkader  
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

**E-mail:**  
Libération@libe.ma  
Téléphone:  
0522 61 94 04

**Fax de la rédaction:**  
0522 62 09 72

**Service annonces et publicité**  
E-mail:  
annonces@libe.ma  
Youssef El Gabs  
Mourad El Youssefi  
Louba Baghdadli  
Latifa Mourab  
Rkia Ait Dahman  
Siham Zaïter  
Fadia Choukri

**41, Avenue des F.A.R**  
3<sup>ème</sup> Etage - Casablanca  
Tél: 0522 31 00 62  
0522 62 32 32  
0522 60 23 44  
Fax: 0522 31 28 10

**Imprimerie**  
Les Editions Maghébines

**Distribution**  
SAPRESS  
Dossier de presse: 100/04

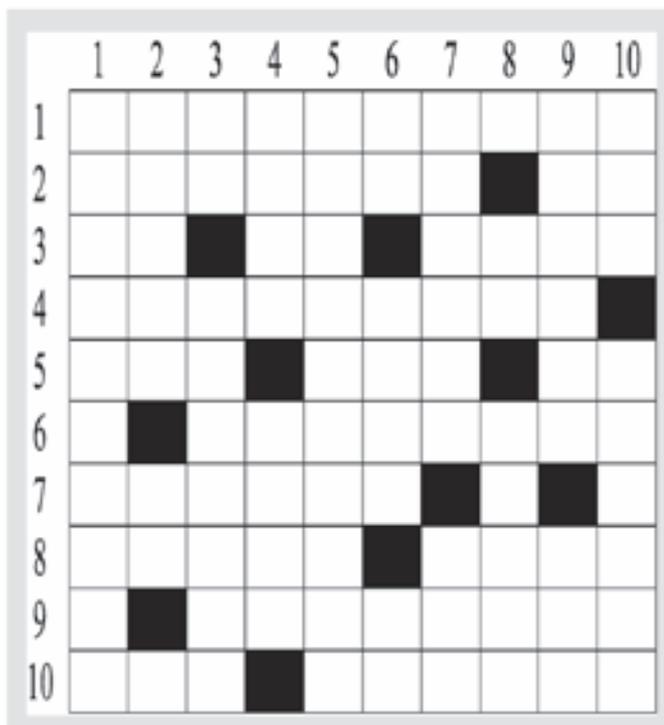
**Site web:** www.libe.ma

**Journal Libération**

**Libération Maroc**

**المغرب**  
**libe**  
**MAROC**  
2017  
www.libe.ma

## Mots croisés



## HORIZONTALEMENT

- 1- Source de courant
- 2- Disposé - Longueur joue
- 3- Décodé - Font le ton - Espèce
- 4- Image
- 5- Nouveau - Ame tourmentée - Amon
- 6- Spiées
- 7- Où va la botte
- 8- Gaz radioactif - Archevê
- 9- Cener
- 10- Gagnés - Sécurité

## VERTICALEMENT

- 1- Un art de savoir-vivre
- 2- Concurrent - Possesif
- 3- Echos - Faneux, centre de pèlerinage
- 4- Grêle - Roi à crocs
- 5- Placards
- 6- Argent - Le Juste - Alternative
- 7- Me caclui (Me ...) - Avant la mesure
- 8- Bratype - Brumer
- 9- Blessé - Précis
- 10- Partir en ébats - Prétend

## Solution mots croisés d'hier



## Grilles de sudoku

## Facile

			8		1	5	4	2		
			9	4			6			
	4	1		2		9				
	3	6		8	4	7	9			
	9	4	6	5		3	2			
		9		7		2	3			
	1			9	6					
4	8	7	3		2					

## Moyen

				8	5	3				
		3		5	4				9	
		4	3		1	6		7		
	2							9		
8			1	2					5	
	6							7		
4		6	2		9	7				
1			6	4		9				
	3	9	5							

## Difficile

				2	5	8				
9	7		6							
		8	4				5			
		1				7	9			
3				6					4	
	8	9				6				
	5				3	4				
					6		2	8		
		6	1	5						

## Expert

	3									
			9					3	8	
	2		5				9	6	1	
			2	5		8				
1										6
		8		4	7					
4	1	3			5		7			
7	5				4					
									5	

## Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

## Solution sudoku d'hier

## Facile

6	3	4	2	7	9	8	1	5		
5	7	8	4	1	3	9	6	2		
9	1	2	6	8	5	3	7	4		
2	5	6	9	3	8	7	4	1		
4	8	3	1	2	7	5	9	6		
7	9	1	5	4	6	2	3	8		
3	2	5	7	6	4	1	8	9		
8	4	9	3	5	1	6	2	7		
1	6	7	8	9	2	4	5	3		

## Moyen

6	8	1	9	3	7	2	5	4		
5	9	3	4	2	6	8	1	7		
2	7	4	5	1	8	9	6	3		
7	5	6	2	9	4	1	3	8		
1	4	9	6	8	3	5	7	2		
8	3	2	7	5	1	4	9	6		
9	6	5	8	7	2	3	4	1		
4	1	8	3	6	9	7	2	5		
3	2	7	1	4	5	6	8	9		

## Difficile

6	4	3	7	5	1	9	8	2		
2	1	7	4	9	8	5	3	6		
5	9	8	2	6	3	1	4	7		
3	6	2	9	4	7	8	1	5		
9	7	5	1	8	6	4	2	3		
4	8	1	5	3	2	6	7	9		
8	5	9	3	2	4	7	6	1		
7	2	4	6	1	5	3	9	8		
1	3	6	8	7	9	2	5	4		

## Expert

2	6	1	5	4	7	9	3	8		
5	8	9	3	2	6	7	1	4		
7	4	3	9	1	8	5	2	6		
8	2	5	4	7	9	1	6	3		
6	3	4	1	8	5	2	9	7		
1	9	7	2	6	3	4	8	5		
9	1	8	6	5	4	3	7	2		
4	7	2	8	3	1	6	5	9		
3	5	6	7	9	2	8	4	1		

# Economie

Sommet d'affaires USA-Afrique

L'intelligence artificielle générative, vecteur de transformation numérique

L'intelligence artificielle générative (IA) transformera les organisations et accélérera les processus de transformation numérique et toute la composante d'adoption de bonnes pratiques dans l'aspect corporatif, ainsi que dans la composante éthique, ont indiqué des intervenants à une table ronde organisée, récemment à Luanda, dans le cadre du Sommet d'affaires USA-Afrique.

S'exprimant lors de la table ronde sur «Transformation numérique : Gouvernance, risque et conformité», des orateurs ont soutenu que la promotion de la transformation numérique en Afrique est de nature à promouvoir le développement de certains domaines, citant particulièrement l'éducation, la santé, les transports, l'énergie, et l'agriculture.

Ils ont examiné la manière dont les technologies émergentes peuvent favoriser la transparence dans les projets, défendant le rôle central du capital humain et la nécessité d'impliquer les personnes dans le parcours de gouvernance d'entreprise. «Il est essentiel d'impliquer les individus dans ce processus, de définir un plan stratégique ou un plan d'action dans nos organisations et de recueillir les contributions des acteurs de l'écosystème», explique Sérgio Lopes, PDG de New Cognito.

Abordant la problématique de la qualification, l'expert soutient qu'il est impossible d'entamer un parcours de gouvernance d'entreprise sans qualifier les personnes. «C'est probablement le plus grand défi en Afrique à l'heure actuelle», pense-t-il, arguant que lorsque nous analysons une organisation et élaborons un projet de transformation, nous devons bien connaître l'écosystème dans lequel nous évoluons, afin de pouvoir élaborer une stratégie de changement à partir de là, rapporte la MAP.

«L'Afrique est aujourd'hui l'épicentre du développement et nous ne pouvons en douter», a-t-il dit.

D'autres intervenants ont indiqué que la transformation numérique dans le continent est de nature à bouleverser son paysage économique et à offrir aux investisseurs locaux et étrangers des opportunités sans précédent. L'amélioration continue des infrastructures permettra inmanquablement à l'Afrique de se positionner comme un acteur clé de l'innovation numérique, soutiennent-ils, appelant, toutefois, les dirigeants africains à plancher sur les défis de l'accessibilité financière des services numériques et de la cybersécurité.

Le 17ème Sommet des affaires Etats-Unis/Afrique, principal événement annuel du Corporate Council on Africa (CCA), a officiellement ouvert ses travaux lundi dans la capitale angolaise, en présence de chefs d'Etat, de hauts res-

17<sup>ème</sup> Sommet des affaires USA-Afrique

## Le Maroc, une plateforme de croissance et un hub vers l'Afrique pour les entreprises américaines



Le Maroc peut être une plateforme de croissance et un hub vers l'Afrique pour toutes les entreprises américaines souhaitant s'implanter sur le marché africain, a affirmé, mardi à Luanda, le président de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), Chakib Alj.

Intervenant lors d'une table ronde sur le thème «Favoriser une croissance tirée par le secteur privé en Afrique», organisée dans le cadre du 17<sup>e</sup> Sommet des affaires USA-Afrique qui se tient dans la capitale angolaise, M. Alj a déclaré que le Royaume jouit d'une stabilité à tous les niveaux, d'une charte d'investissement très encourageante, de talents et d'infrastructures solides, citant particulièrement les routes, les ports et les aéroports.

Le Maroc a aussi réalisé de grands succès dans de nombreux domaines, notamment l'aéronautique, l'automobile, l'agroalimentaire et les énergies renouvelables, s'est-il réjoui, ajoutant que le pays jouit également d'une Vision prospective, d'une collaboration étroite entre les secteurs privé et public et offre de nombreuses opportunités avec l'organisation de la Coupe du monde 2030, rapporte la MAP.

«Sous la sage conduite de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, le

Maroc est convaincu que le développement économique de l'Afrique passe par le renforcement de son intégration», a déclaré M. Alj, notant que la CGEM est prête dès aujourd'hui à mobiliser son réseau, son expertise et ses partenariats pour bâtir les chaînes de valeur africaines de demain.

Il a, toutefois, fait constater que bien que l'Afrique dispose de ressources abondantes et multiples, elle ne contribue qu'à hauteur de 2% à l'industrie mondiale. De surcroît, les échanges commerciaux entre les pays africains ne dépassent pas 15%, contre 58% en Europe et 68% en Asie, alors que d'ici 2050, au moins 50% de la population mondiale sera africaine, dont 50% auront moins de 25 ans.

Le président de la CGEM est convaincu ainsi que l'intégration de l'Afrique ne peut se faire que par l'industrialisation et le développement des chaînes de valeur régionales, l'investissement dans les infrastructures et un alignement fort entre les politiques publiques et la dynamique du secteur privé.

L'étude menée par la CGEM en 2022 avec la Banque africaine de développement sur les complémentarités des chaînes de valeur africaines présente six leviers clés pour accélérer la croissance de

l'Afrique, a-t-il dit.

Il s'agit d'intégrer les PME africaines aux écosystèmes industriels régionaux, de promouvoir un «Made in Africa» ou «Made with Africa» compétitif et innovant, répondant à la fois aux besoins locaux et aux marchés internationaux et de développer des infrastructures logistiques et énergétiques modernes pour stimuler le commerce intra-africain et la compétitivité industrielle, avec la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

L'accélération de la croissance dans le continent, a-t-il expliqué, exige également de créer des outils financiers accessibles et innovants, adaptés aux PME, d'investir dans le développement des talents pour doter la jeunesse africaine de compétences d'avenir, d'harmoniser les réglementations et d'améliorer l'accès à l'information, afin de faciliter la coopération commerciale et industrielle.

Notant que l'intégration industrielle en Afrique doit aller de pair avec une transition énergétique partagée, M. Alj a cité le cas du Maroc, un pionnier dans le domaine du solaire, de l'éolien et de l'hydrogène vert et qui vise à atteindre 52% d'énergie propre dans son mix énergétique d'ici 2030. Cette ambition sera réalisée d'ici 2027, a-t-il dit.

La réussite de l'intégration régionale africaine, soutient-il encore, repose également sur l'engagement de partenaires internationaux tels que les Etats-Unis, qui soutiennent la croissance tirée par le secteur privé, le transfert de technologies et le renforcement des capacités, jouent un rôle de catalyseur dans le financement d'infrastructures durables et de l'entrepreneuriat en Afrique et promeuvent la connectivité et la mobilité.

Et de conclure : «Nous sommes engagés dans une coopération Sud-Sud et triangulaire concrète, ambitieuse et mutuellement bénéfique avec les Etats-Unis».

Initié sous le thème «Les voies de la prospérité : une vision commune du partenariat entre les Etats-Unis et l'Afrique», le 17ème Sommet des affaires USA-Afrique a officiellement ouvert ses travaux lundi dans la capitale angolaise, en présence de chefs d'Etat, de hauts responsables de gouvernements et de délégations de plusieurs pays, dont le Maroc.

Il constitue une plateforme essentielle pour approfondir les liens commerciaux entre les Etats-Unis et l'Afrique dans des secteurs clés tels que l'agroalimentaire, l'énergie, la santé, les infrastructures, la facilitation des échanges, les TIC et la finance.

## Rabat : Le Groupe Crédit Agricole du Maroc organise des exercices d'évacuation en coordination avec la Protection civile

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc annonce le lancement d'une série d'exercices d'évacuation simulés sur sept de ses sites à Rabat, en coordination avec les équipes de la Protection civile.

Ces exercices, qui se dérouleront entre le 26 juin et le 11 juillet 2025, s'inscrivent dans une démarche proactive de gestion des risques et visent à tester les dispositifs d'évacuation en place, à renforcer les réflexes des équipes internes et à assurer une collaboration efficace avec les services d'urgence, indique le Groupe dans un communiqué.

En effet, cette opération s'inscrit dans le cadre de

son engagement en faveur de la sécurité des personnes présentes dans ses locaux, à savoir les collaborateurs, les clients et les partenaires, ainsi que de la continuité de ses activités, fait savoir la même source.

Chaque simulation comprend le déclenchement d'une alerte par le poste central de sécurité, la mobilisation des équipes internes de gestion de crise, l'intervention des secours externes avec déploiement de moyens techniques et logistiques et l'évacuation sécurisée de l'ensemble des occupants vers les points de rassemblement désignés, rapporte la MAP.

Par ailleurs, certains sites expérimenteront égale-

ment leur Plan de Continuité d'Activité (PCA), via la relocalisation temporaire de collaborateurs critiques vers un site de repli sécurisé.

Cette initiative constitue la première phase d'un programme plus large qui sera étendu progressivement à l'ensemble des implantations du Groupe à l'échelle nationale.

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc réaffirme ainsi son engagement à garantir des conditions de travail sûres et résilientes, tout en assurant la continuité de ses services, même en situation d'urgence, conclut le communiqué.

# Politique monétaire : *Bank Al-Maghrib opte pour la prudence stratégique face aux incertitudes*

En maintenant son taux directeur inchangé à 2,25% à l'issue de la 2ème réunion trimestrielle de son Conseil en 2025, Bank Al-Maghrib (BAM) opte pour une prudence stratégique et une stabilité vigilante au service de la croissance et, en particulier, du soutien aux très petites, petites et moyennes entreprises (TPME).

Dans un contexte international incertain et une reprise économique nationale en phase de consolidation, ce choix prudent, mais stratégiquement affirmé, vise à concilier la stabilité des prix, le soutien à l'activité économique et la poursuite d'un assouplissement monétaire ciblé.

D'ailleurs, la décision s'inscrit dans un cadre macroéconomique en amélioration, puisque la Banque centrale table sur une croissance de 4,6% en 2025, après 3,8% une année auparavant, portée par une solide performance

des secteurs non agricoles (+4,5%) et une reprise du secteur agricole (+5%) grâce à une récolte céréalière plus favorable, rapporte la MAP.

L'inflation, elle, poursuit sa décélération pour se situer à peine à 0,4% en mai dernier. Elle devrait rester contenue autour de 1% cette année, avant un léger rebond à 1,8% en 2026, selon les projections de BAM.

Dans ce contexte, la Banque centrale choisit de temporiser, tout en gardant sa politique monétaire orientée vers la relance, en particulier pour les acteurs économiques les plus vulnérables à la contrainte de liquidité.

Une situation qui profite aux TPME, considérées comme l'épine dorsale de l'économie nationale avec plus de 90% du tissu productif. En effet, depuis la dernière baisse du taux directeur en juin 2024, les taux débiteurs ap-

pliqués aux crédits bancaires au secteur non financier ont reculé de 45 points de base (pbs), un infléchissement positif qui devrait favoriser davantage un accès inclusif au financement.

Consciente de cet enjeu, Bank Al-Maghrib a élargi son intervention en mars dernier à travers un programme spécifique de soutien au financement bancaire des très petites entreprises (TPE). Ce mécanisme, adossé à des lignes de refinancement dédiées, vise à inciter les banques commerciales à accorder davantage de crédits à cette catégorie d'entreprises.

Ledit programme sera complété par une charte dédiée aux TPE, dont le projet est en cours de finalisation, comme l'a bien affirmé le wali de Bank Al-Maghrib, Abdellatif Jouahri, mardi lors du point de presse à l'issue de la réunion du Conseil.

Maintien du cap monétaire : entre vigilance géopolitique et équilibre intérieur

Sur le plan international, BAM reste vigilante aux tensions géopolitiques et à leurs répercussions sur les prix de l'énergie, les chaînes d'approvisionnement et la demande étrangère et à leurs effets globaux sur la croissance et l'inflation.

À l'échelle nationale, la stabilité du taux directeur constitue un signal de continuité dans la politique monétaire, mais aussi de discernement.

Il s'agit de consolider les acquis, d'éviter tout resserrement prématuré et de laisser agir pleinement les instruments récemment mis en place. Car la dynamique de croissance attendue reste tributaire de l'activation effective du crédit, notamment pour les petites structures qui constituent l'un des vecteurs es-

sentiels de la résilience économique.

La réunion du conseil de BAM confirme ainsi une stratégie de soutien actif et ciblé. Certes, la Banque centrale ne ferme pas la porte à de futurs ajustements, mais attend de meilleurs signaux sur la fluidité du crédit, l'investissement privé et l'évolution des anticipations d'inflation.

En toile de fond, l'objectif est de renforcer la stabilité macroéconomique sans brider la dynamique entrepreneuriale, dans une économie en pleine mutation.

En attendant la prochaine réunion du Conseil prévue en septembre 2025, les regards restent tournés vers la capacité du système financier à relayer les impulsions de la Banque centrale, et à transformer l'accès au crédit, notamment pour les TPME, en véritable moteur d'une croissance inclusive.

## Maroc-Mauritanie

# Signature d'une convention pour renforcer le partenariat dans le domaine de la métallurgie et des industries mécaniques

Une convention a été signée, mercredi à Nouakchott, entre la Fédération marocaine des industries métallurgiques, mécaniques et électromécaniques (FIMME) et la Fédération mauritanienne de l'industrie, des mines et de l'énergie (FIME) pour renforcer davantage leur partenariat en la matière.

Signé par Abdelhamid Souiri, président de la FIMME et Nagi Ichidou, président de la FIME, en marge d'une journée d'étude organisée par les fédérations des deux pays sur les moyens de renforcer la coopération dans les industries métallurgiques, mécaniques, électromécaniques et énergétiques, l'accord vise à encourager le transfert des compétences, d'expertises et des meilleures pratiques, à renforcer les ca-

pacités des entreprises à répondre aux normes et aux exigences des donneurs d'ordre nationaux et régionaux et à faciliter les échanges et les investissements entre les deux parties.

Dans une allocution de circonstance lors de la journée d'étude à laquelle a pris part Hamid Chabar, ambassadeur du Royaume à Nouakchott, le ministre mauritanien des Mines et de l'Industrie, Atiam Tijani, s'est félicité de cet accord qui servira de cadre à même de promouvoir davantage la coopération entre les deux pays dans ce domaine, rapporte la MAP.

Il a indiqué que la Mauritanie compte sur ce nouveau cadre de coopération entre le secteur privé des

deux pays pour hisser le niveau de la coopération bilatérale, conformément aux Hautes directives des dirigeants des deux pays, Sa Majesté le Roi Mohammed VI et le Président mauritanien Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani.

Le ministre mauritanien a fait remarquer que la rencontre entre les acteurs privés des industries métallurgiques et mécaniques constitue "une opportunité de réflexion profonde et sérieuse en vue d'établir un cadre permanent de concertation et de coopération pour accroître le rythme des échanges" entre le Maroc et la Mauritanie.

De son côté, Rachid Bahi, directeur des activités industrielles diverses au

ministère de l'Industrie et du Commerce, a déclaré à la MAP que la rencontre entre les deux fédérations à Nouakchott a offert l'opportunité d'échanger et d'explorer les voies de développement du secteur dans les deux pays à travers le lancement de projets d'investissement entre entreprises marocaines et mauritaniennes.

Selon les organisateurs, la réunion constitue une plateforme stratégique pour renforcer les relations entre les acteurs économiques des deux pays afin de bâtir des partenariats efficaces à même de créer de la valeur ajoutée et de promouvoir le développement durable dans les domaines ciblés.



# Art & culture

## Fnaire : Le lien avec le public, l'un des secrets de la longévité artistique

Le lien avec le public est l'un des secrets de la longévité artistique, a affirmé, mercredi à Rabat, le groupe de rap marocain "Fnaire", estimant que cette interaction humaine constitue une véritable source d'inspiration. Réunis lors d'une conférence de presse tenue en marge de leur participation au 20e Festival Mawazine-rythmes du monde, les membres du groupe ont exprimé leur immense joie de faire partie de la programmation de cette édition qui leur offre l'occasion de renouer avec un public fidèle depuis de nombreuses années.

Le groupe a également abordé les transformations du paysage artistique marqué par l'émergence des réseaux sociaux, notant que ces nouvelles plateformes ont imposé un rythme soutenu aux artistes.

Selon les membres de Fnaire, "la célébrité n'est plus l'apanage des figures déjà établies, elle est aujourd'hui accessible à tout le monde". A ce sujet, Mohcine Tizaf, compositeur et membre du groupe, a expliqué que cette nouvelle réalité multiplie les défis pour les artistes, les contraignant à maintenir un certain niveau d'exigence et à préserver l'authenticité de leur identité artistique.

Interrogés sur le secret de leur cohésion, les rappers marocains ont expliqué qu'elle repose sur un travail acharné et une vision artistique claire. Aujourd'hui, ils estiment récolter les fruits d'un parcours construit avec persévérance et fondé sur le respect mutuel.

Le groupe a aussi exprimé sa conviction que l'évolution artistique est indispensable à la longévité d'une carrière, notant que le public, et particulièrement les jeunes, est toujours avide de



nouveautés, à condition qu'elles soient authentiques et respectueuses du bon goût.

Puisant dans les traditions populaires marocaines, telles que Aïssawa et la musique Gnawa, le groupe marocain affirme forger son identité sonore à travers un dialogue permanent avec le patrimoine. Nourris également par l'héritage de groupes emblématiques comme Nass El Ghiwane et Jil Jilala, les rappers s'efforcent de bâtir un pont entre les générations, en proposant des compositions originales combinant paroles inspirantes et rythmes entraînants.

Fnaire est un groupe de rap marocain fondé en 2001 à Marrakech, connu pour son style unique combinant rap occidental et musiques traditionnelles

marocaines comme la Dakaa Marrakchia, l'Aïssawa, ainsi que des sonorités sahraouies et amazighes.

Parmi ses œuvres les plus connues figurent l'album "Lftouh" (2004), qui mélange rap et chants traditionnels de Marrakech, ainsi que la chanson "Ma Tqich Bladi", un titre largement diffusé à la radio, à la télévision et sur internet, et qui a connu un franc succès. L'album "Yed El Henna" (2007) marque aussi un tournant important dans la carrière du groupe.

Un autre moment marquant le parcours des membres du groupe fut leur collaboration avec la chanteuse Samira Saïd, notamment sur le titre "Be Winner", qui a connu un grand succès dans le monde arabe et à l'international. Cette

réussite leur a permis de remporter le prestigieux prix Africa Music Awards.

Placée sous le Haut patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, la 20e édition du Festival Mawazine-rythmes du monde se tient du 20 au 28 juin, avec une programmation éclectique réunissant les plus grandes vedettes de la scène arabe et internationale, faisant de Rabat-Salé un carrefour d'échanges artistiques d'exception.

Lancé en 2001, le Festival Mawazine est le rendez-vous incontournable des amateurs et passionnés de musique au Maroc. Avec plus de 2 millions de festivaliers pour chacune de ses dernières éditions, il est considéré comme le deuxième plus grand événement culturel au monde.

## Le groupe américain "De La Soul" fait vibrer Bouregreg au rythme du hip-hop

Le groupe américain "De La Soul" s'est produit, mardi soir, sur la scène Bouregreg dans le cadre de la 20e édition du Festival Mawazine-rythmes du monde, livrant une performance marquée par l'énergie scénique et la richesse musicale de ce groupe emblématique du hip-hop.

Installée sur la rive du fleuve, face aux remparts illuminés de la Kasbah des Oudayas, la scène Bouregreg a une nouvelle fois offert un décor unique à une soirée rythmée, entre ambiance urbaine et ouverture sur le patrimoine architectural de la capitale.

Devant un public nombreux, les membres de De La Soul, considéré comme l'un des pionniers d'un hip-hop à la fois inventif et accessible, ont enchaîné les morceaux avec une présence affirmée, partageant leur univers sonore caractérisé par des beats organiques, des jeux de

voix complémentaires et une interaction constante avec les spectateurs, avant d'être rejoints sur scène par le rappeur Pharoah Monch.

Posduos et Maseo, les deux membres présents du groupe, se sont illustrés par une approche chaleureuse et rythmée, fidèle à la signature artistique de "De La Soul", formation fondée en 1987 et reconnue pour ses influences mêlant jazz, funk et soul.

Le mythique groupe de Long Island a enflammé la scène à travers une sélection emblématique de son répertoire, mêlant ses classiques de la fin des années 80 et du début des 90, tels que "Me, Myself and I", "A Roller Skating Jam Named "Saturdays", "Ring Ring Ring (Ha Ha Hey)", "The Magic Number" et "Eye Know", à des titres plus récents comme "Oooh".

Pharoah Monch a, de son côté, interprété quelques-uns de

ses morceaux phares, dont "Oh No", "The Light" et "The Life".

Le public, composé de fans de longue date et de curieux venus découvrir le groupe sur scène, a répondu avec enthousiasme aux appels du duo,

créant une atmosphère conviviale et participative, dans la continuité de l'esprit festif qui caractérise la scène Bouregreg.

En fin de soirée, "De La Soul"

ont salué le public en brandissant le drapeau marocain, un geste fort de reconnaissance et d'affection à l'égard du Royaume, chaleureusement salué par l'assistance.

"De La Soul" est un groupe de hip-hop afro-américain à l'influence internationale. Leur premier album, "3 Feet High and Rising", est une révolution dans le genre, salué pour son approche novatrice et son ton positif, contrastant avec le rap plus agressif de l'époque.

Icone du collectif Native Tongues, De La Soul s'est imposé comme un ovni créatif du hip-hop, brisant les formats, cassant les codes et militant pour les droits des Afro-Américains. Formé à l'origine en trio, le groupe poursuit aujourd'hui son parcours à deux, suite au décès de Trugoy en 2023. Il incarne un rap ouvert, joyeux, célébrant les racines et profondément collectif.



*Inoubliable voyage musical au cœur du Salento*

# Canzoniere Grecanico Salentino fait vibrer Casablanca aux sons et danses du sud de l'Italie

L'extraordinaire et fascinante fusion entre musique traditionnelle et moderne est la marque de fabrique du groupe « Canzoniere Grecanico Salentino » qui s'est produit récemment en plein air au Théâtre Italia au sein du Consulat général d'Italie de Casablanca.

Considéré comme le premier et le plus important groupe de musique populaire du Salento, dans les Pouilles, l'ensemble italien a donné un concert exceptionnel, organisé par le Consulat général d'Italie et la Dante Alighieri de Casablanca.

Dans une ambiance joyeuse annonçant les couleurs de la saison estivale, les musiciens Giancarlo Pagliarunga (batterie et voix), Massimiliano Morabito (accordéon), Mauro Durante (batterie, violon et voix), Alessia Tondo (batterie et voix), Giulio Bianco (flûte et basse), Emanuele Licci (guitare et voix) et la danseuse Silvia Perrone ont embarqué le public casablancais dans un voyage éblouissant au cœur des musiques et des danses traditionnelles du sud de l'Italie.

Ce soir-là, le groupe emblé-

matique a fait vibrer la cour du Théâtre Italia en réinterprétant notamment, « dans une version contemporaine la célèbre piz-zica, une sorte de tarantelle rituelle, qui avait le pouvoir de guérir la morsure de la légendaire araignée taranta à travers la musique, la transe et la danse », comme l'avait annoncé la présidente de la Dante Alighieri de Casablanca, Dr Marina Sganga Menjour.

Il est 20h31 lorsqu'une voix féminine suave émerge de la scène, vêtue d'une robe noire et rompt le silence, après les discours officiels. Elle est ensuite rejointe par une autre voix plus puissante, tandis que la danseuse, toute de rouge vêtue, entre en scène pour donner le ton du spectacle.

Sept minutes plus tard, les premières notes dévoilent la richesse culturelle des Pouilles. Le public, cosmopolite, qui trépignait d'impatience savoure déjà la puissance des sonorités dans une ambiance joyeuse et détendue.

Puis, l'ensemble Canzoniere Grecanico Salentino - qui se produisait pour la première fois au Maroc et en Afrique - change de tempo. D'abord,



avec des jeux de mains ; puis avec des fusions audacieuses qui captivent rapidement les spectateurs ».

Dirigé par le percussionniste et violoniste Mauro Durante, qui a hérité des rênes du groupe en 2007 après son père, l'ensemble enchaîne des rythmes inspirés de cultures italiennes lointaines. A 20h54, alors que le programme de la soirée n'est qu'au début, le public manifeste sa joie et son en-

thousiasme en applaudissant avec ferveur.

Quatre minutes plus tard, comme pour préserver l'énergie débordante du public, les musiciens reviennent à un rythme plus doux avant de relancer des sonorités plus intenses et captivantes acclamés par le public.

21h07, place à la danse de guérison marquée par une séquence instrumentale de cinq minutes, très brièvement ac-

compagnée par la sublime voix d'un des musiciens. Cette séquence précède le retour sur scène de la danseuse pour plus d'une dizaine de minutes de trances sans interruption.

Passée cette séquence intense, une chanson d'amour au tempo apaisant prend le relais, suivie de titres plus intimistes. Il s'en suit une démonstration de tambourin suivie d'un titre évoquant la Word Music, tandis que le public danse et acclame les sept artistes du groupe réputés pour leur créativité et leur rayonnement à l'étranger. Des artistes qui ont été bien accueillis aux Etats-Unis, au Canada, en Europe et au Moyen-Orient.

D'autres morceaux et chorégraphies dynamiques s'enchaînent devant un public très enthousiaste qui n'a cessé d'applaudir le groupe, qui décide de le gratifier de deux morceaux supplémentaires avant de clore le concert.

A noter que l'ensemble italien a reçu en 2018 un prix exceptionnel, le Songlines Music Awards, décerné à Londres le consacrant comme le meilleur groupe musical de l'Europe.

**Alain Bouithy**

## Le court-métrage marocain "Harun & Mamun" en sélection officielle au Festival international du film d'animation d'Annecy

Le Maroc confirme sa place sur la scène internationale des films d'animation avec la sélection du projet du court-métrage "Harun & Mamun", de la réalisatrice Jihane Joypaul, dans le prestigieux programme MIFA Pitches Partenaires du Festival international du film d'animation d'Annecy.

Après une première participation remarquée en 2024, le Maroc revient ainsi à Annecy avec un projet fort et une dynamique collective rassemblant studios, réalisateurs et producteurs engagés dans l'émergence d'un écosystème professionnel structuré, indique Artcoustic Studios dans un communiqué, notant que cette participation marocaine s'inscrit dans la stratégie du CCM, portée par son directeur Abdelaziz Bouzdaini, pour accompagner l'essor de l'animation marocaine.

Avec "Harun & Mamun", la réalisatrice Jihane Joypaul signe un récit poignant en stop motion mêlant émotion, mémoire et catastrophe dans un décor urbain inspiré de Casablanca.

Le film suit le cheminement d'un

père et de son fils dans un monde figé par l'impact imminent d'une météorite, révélant, à travers cette suspension du temps, les blessures d'un lien familial à reconstruire.

D'une durée de 13 minutes et destiné à un public large, le court-métrage aborde des thèmes universels à travers une esthétique audacieuse et une narration sensorielle.

Produit par Ali Rguigue, figure clé et fédérateur des acteurs du cinéma d'animation au Maroc, ce projet est actuellement en développement, avec la fabrication des décors au sein du premier studio marocain de stop motion, récemment installé à Flow Motion School, grâce à une collaboration avec le Festival Animasyros, l'Institut français du Maroc, le CCM et Artcoustic.

Le pitch officiel a eu lieu le 12 juin à l'Impérial Palace, lieu emblématique qui accueille le Festival et le Marché international du film d'animation d'Annecy (MIFA), dans le cadre du programme Pitches Partenaires Animasyros.

Sélectionné parmi les cinq meilleurs

projets des MIFA Pitches Partenaires, "Harun & Mamun" a été salué par des institutions de référence en France telles que le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) et la Cité de l'image en mouvement d'Annecy (CITIA), mais également par de grands noms lors des échanges de Jihane Joypaul et Ali Rguigue avec plusieurs figures majeures de l'animation internationale.

"Harun & Mamun" a également retenu l'attention de personnalités emblématiques telles que Matt Groening (The Simpsons), Ron Clements (Aladdin, La Petite Sirène), Kristof Serrand (Asterix) ou Gints Zilbalodis (Flow)...

Dans la continuité du partenariat de coproduction entre la France et le Maroc, le projet "Malik", réalisé par Khalid Nait Zlay, fait actuellement l'objet de négociations avancées. A l'occasion du dernier Festival de Cannes, des discussions stratégiques ont réuni les partenaires impliqués dans cette coproduction entre le Maroc, le Canada et la France, illustrant la montée en puis-

sance des collaborations transnationales dans le secteur de l'animation.

Parmi les perspectives structurantes à venir, la mise en place d'un hub africain baptisé "Africa and Diaspora Animation" se dessine comme une étape majeure. Rassemblant déjà plus de 50 membres issus de différents pays du continent, ce réseau a pour ambition de renforcer la coopération panafricaine, de favoriser les échanges de compétences et de créer des passerelles concrètes entre les talents de la diaspora et les professionnels de l'animation en Afrique.

A travers cette sélection, c'est toute la filière marocaine de l'animation qui gagne en visibilité et en crédibilité, dans un contexte où les enjeux de formation, de production locale et de diffusion internationale deviennent centraux. Le CCM, en accompagnant activement ce type d'initiatives, réaffirme son engagement en faveur d'un cinéma marocain pluriel, créatif et ancré dans les nouvelles écritures visuelles.



## Trump annonce des discussions avec l'Iran la semaine prochaine



**L**e président américain Donald Trump a annoncé mercredi une reprise la semaine prochaine des discussions entre les Etats-Unis et l'Iran, évoquant un possible accord sur le programme nucléaire iranien, retardé selon lui de "plusieurs décennies" par les frappes américaines.

Au deuxième jour du cessez-le-feu que M. Trump a initié entre l'Iran et Israël, ce dernier pays a estimé prématuré d'évaluer les dommages aux installations nucléaires iraniennes, qualifiés de "considérables" par les autorités iraniennes.

"Nous allons parler la semaine prochaine avec l'Iran, nous pourrions signer un accord, je ne sais pas", a annoncé le président américain à l'issue du sommet de l'Otan à La Haye.

Israël a lancé le 13 juin un attaque sans précédent sur l'Iran, avec l'objectif affiché d'empêcher son ennemi juré de se doter de l'arme nucléaire, une ambition que Téhéran dément nourrir.

La guerre a empêché la tenue d'une nouvelle session de pourparlers irano-américains prévue le 15 juin. Ces négociations sous médiation omanaise ont été lancées en avril en vue d'un accord encadrant le programme nucléaire de Téhéran en échange de la levée des sanctions frappant son économie.

Criant "victoire" après l'entrée en vigueur du cessez-le-feu mardi, l'Iran a réaffirmé ses "droits légitimes" à poursuivre ses activités nucléaires à usage civil et s'est dit prêt à reprendre les discussions avec Washington.

Le cessez-le-feu se passe "très bien", a estimé M. Trump, avant de présenter l'Iran

et Israël comme "fatigués, épuisés" par la guerre.

"Ils se sont battus très, très durement et vraiment méchamment, et ils étaient tous les deux contents (...) de s'en sortir", a-t-il affirmé.

Selon lui, les frappes américaines menées dimanche en Iran ont provoqué la destruction "totale" des installations nucléaires visées, et les Iraniens ne vont "pas fabriquer de bombes avant longtemps".

En 12 jours de guerre, Israël a porté un "coup dur" au programme nucléaire iranien mais il est "encore tôt pour évaluer les ré-

sultats de l'opération", a affirmé de son côté le porte-parole de l'armée israélienne, le général de brigade Effie Defrin.

La veille, la divulgation d'un document confidentiel américain a semé le doute sur l'efficacité des bombardements américains menés, en soutien à Israël, contre les sites de Fordo au sud de Téhéran, Natanz et Isfahan (centre).

Selon ce rapport préliminaire du renseignement américain, dont le contenu a fuité dans les médias, les frappes n'auraient pas éliminé complètement les centrifugeuses ou les stocks d'uranium enrichi iraniens.

Elles auraient plutôt scellé les entrées de certaines installations sans détruire les bâtiments souterrains, retardant le programme iranien de seulement quelques mois.

La Maison Blanche a confirmé l'authenticité du rapport mais l'a qualifié de "tout à fait erroné".

L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a jugé impossible à ce stade d'évaluer les dégâts et réclamé un accès aux sites. Des experts estiment que l'Iran pourrait avoir évacué le matériel nucléaire des sites touchés et Téhéran a affirmé toujours posséder des stocks d'uranium enrichi.

Avant le déclenchement de la guerre, l'AIEA a dit n'avoir décelé aucun indice d'un "programme systématique" de fabrication d'une bombe atomique dans le pays.

Mercredi, le chef d'état-major, le lieutenant-général Eyal Zamir, a affirmé pour la première fois que des "commandos terrestres" avaient "opéré en secret au cœur" de l'Iran durant la guerre.

Le chef du Mossad, le service du ren-

seignement extérieur israélien, David Barnea, a lui remercié la CIA pour "l'action commune" en Iran.

L'armée israélienne, a par ailleurs affirmé le général Zamir, va se concentrer à nouveau sur la guerre avec le Hamas à Gaza.

A Tel-Aviv, les habitants ont repris une vie normale après la levée des restrictions imposées par l'armée; bains de soleil et parties de football sur la plage, rues et marchés à nouveau animés, écoles rouvertes.

Yosi, une professeure de yoga et mère de deux enfants de 40 ans, se dit "épuisée, mais tellement soulagée" de "pouvoir recommencer à vivre".

A Téhéran, Saeed, un vendeur de 39 ans, se félicite aussi d'une "amélioration de la situation".

"Les gens retournent à leur travail et à leur vie" dit-il à l'AFP, dans une capitale toutefois encore plus calme que de coutume, où beaucoup de commerces restent fermés.

Les autorités iraniennes ont annoncé la levée progressive des restrictions sur internet qui avaient été durcies pendant la guerre, et la tenue de funérailles nationales, samedi à Téhéran, pour les hauts gradés et scientifiques tués dans les frappes d'Israël.

Un responsable des Transports a en outre annoncé la réouverture de l'espace aérien sur la moitié orientale de l'Iran.

Selon le dernier bilan officiel iranien qui ne recense que les victimes civiles, la campagne militaire israélienne a fait au moins 627 morts et plus de 4.870 blessés.

L'Iran a riposté par des tirs de missiles et drones, qui ont fait 28 morts en Israël, selon les autorités.



*Selon un document confidentiel du renseignement américain, dont le contenu a fuité dans les médias, les frappes n'auraient pas éliminé complètement les centrifugeuses ou les stocks d'uranium enrichi iraniens*

# Le président américain annonce de "grands progrès" en vue d'un cessez-le-feu à Gaza



**L**e président américain Donald Trump a déclaré mercredi que de "grands progrès" avaient été réalisés en vue d'un cessez-le feu à Gaza entre Israël et le mouvement islamiste palestinien Hamas, après plus de 20 mois de guerre dévastatrice.

La Défense civile dans la bande de Gaza a fait état de 35 morts dans des tirs israéliens à travers le territoire palestinien ravagé, assiégé et en proie à une catastrophe humanitaire.

Dans l'un des incidents les plus meurtriers pour Israël dans cette guerre, sept soldats ont été tués mardi alors qu'ils opéraient dans la ville de Khan Younes dans le sud de Gaza, a annoncé l'armée.

"De grands progrès sont réalisés à Gaza", a déclaré M. Trump en marge d'un sommet de l'OTAN aux Pays-Bas, ajoutant que son envoyé spécial Steve Witkoff lui avait dit que "Gaza était très proche" d'une solution.

Il a fait part de son optimisme sur une "très bonne nouvelle" pour Gaza, au vu du cessez-le-feu entré en vigueur mardi entre Israël et l'Iran, un soutien du Hamas, après 12 jours de guerre.

Le Premier ministre israélien, Benjamin Netanyahu, fait face à une pression croissante de la part de l'opposition, des proches des otages retenus à Gaza, et même de membres de sa coalition, pour mettre fin à la guerre dans le territoire palestinien, déclenché par l'attaque sans précédent du Hamas contre Israël le 7 octobre 2023.

Le Qatar, médiateur clé dans ce conflit, a annoncé mardi qu'il lancerait une nouvelle initiative pour un cessez-le-feu.

"Nos contacts avec les frères média-

teurs égyptiens et qataris n'ont jamais cessé, et se sont intensifiés ces dernières heures", a dit de son côté Taher al-Nounou, un haut responsable du Hamas. Il a cependant précisé que le mouvement n'avait "pas reçu de nouvelles propositions".

Le gouvernement israélien s'est refusé à des commentaires sur d'éventuelles discussions en vue d'un cessez-le-feu, affirmant que les efforts pour le retour otages se poursuivaient "sur le champ de bataille et via des négociations".

L'attaque du 7-Octobre a entraîné la mort de 1.219 personnes, en majorité des civils, selon un décompte de l'AFP réalisé à partir de données officielles.

Sur les 251 otages enlevés ce jour-là, 49 sont toujours détenus à Gaza, dont au moins 27 morts selon l'armée israélienne.

En riposte à l'attaque, Israël a juré de détruire le Hamas et lancé une offensive militaire d'envergure à Gaza qui a tué 56.156 Palestiniens, majoritairement des civils, selon des données du ministère de la Santé du Hamas pour Gaza, jugées fiables par l'ONU.

Les dirigeants israéliens ont affirmé vouloir prendre le contrôle de Gaza et en chasser le Hamas, qui y a pris le pouvoir en 2007.

Selon des ONG et l'ONU, les plus de deux millions de Gazaouis vivent dans des conditions proches de la famine en raison des restrictions imposées par Israël.

Des Palestiniens sont en outre tués quasi-quotidiennement en allant chercher l'aide humanitaire dans des sites de distribution, selon la Défense civile locale.

Mercredi, six personnes ont été tuées et 30 blessées "par des tirs israéliens contre des milliers de civils qui attendaient

de l'aide" près du corridor de Netzarim (centre), a déclaré à l'AFP son porte-parole, Mahmoud Bassal.

Contactée par l'AFP, l'armée israélienne a déclaré ne pas être "au courant d'un incident ce matin avec des victimes dans le centre de Gaza".

La Fondation humanitaire de Gaza (GHF), un organisme au financement opaque soutenu par Israël et les Etats-Unis, gère quatre centres de distribution de colis-repas à Gaza. Elle nie toute responsabilité dans les décès survenus près de ses points d'aide.

Le Haut-commissariat de l'ONU aux droits de l'Homme a appelé l'armée israélienne à "cesser de tirer sur les personnes qui tentent de se procurer de l'aide".

Dans le centre de Gaza, une frappe sur une maison a tué six Palestiniens, dont un enfant, à Nousseirat et une autre a tué cinq Palestiniens à Deir el-Balah (centre), a ajouté M. Bassal.

A l'hôpital Al-Aqsa, les proches des victimes de Deir el-Balah pleurent leurs proches enveloppés dans des linéols en plastique, étendus sur le sol dans une petite pièce, selon des images de l'AFP.

"Ils ont tué le père, la mère et les frères, seules deux filles ont survécu, un bébé de 14 mois et l'autre de cinq ans", s'exclame une proche.

Dix-huit autres Palestiniens ont été tués dans et autour de Gaza-ville (nord), a dit M. Bassal.

## En Cisjordanie, l'Autorité palestinienne annonce la mort d'un adolescent par des tirs israéliens

L'Autorité palestinienne a annoncé la mort mercredi d'un adolescent de 15 ans tué selon elle par les troupes israéliennes en Cisjordanie occupée.

"L'enfant Rayan Tamer Houchiyeh a été tué d'une balle dans le cou tirée par des soldats israéliens dans la ville d'Al-Yamoun, au nord-ouest de Jénine", a indiqué le ministère de la Santé de l'Autorité palestinienne basée à Ramallah, en Cisjordanie, territoire palestinien occupé par Israël depuis 1967.

Plus tôt, le Croissant-Rouge palestinien avait indiqué que ses équipes avaient traité un adolescent "grièvement blessé" à Al-Yamoun, avant de constater son décès.

L'armée a indiqué à l'AFP qu'elle enquêtait sur les événements d'Al-Yamoun. Lundi, le ministère de la Santé palestinien a annoncé que des tirs israéliens avaient tué un adolescent de 13 ans à Kafr Malek, près de Ramallah, en Cisjordanie.

Le 3 juin, l'armée israélienne a confirmé avoir tué un adolescent de 14 ans qui avait jeté des pierres à Sinjil.

Les violences ont flambé en Cisjordanie depuis le début de la guerre à Gaza. Au moins 941 Palestiniens, dont des combattants, y ont été tués par des soldats ou colons israéliens, selon le ministère de la Santé palestinien.

Durant la même période, au moins 35 Israéliens, civils et soldats, ont été tués, selon les données officielles israéliennes.

الجمهورية  
مملكة المغربية  
المملكة المغربية  
ROYAUME DU MAROC

**إعلان**  
**عن إجراء تنظيم امتحانات الكفاءة المهنية للموظفين**  
**المتتمين لجامعة الزمامرة برسم سنة 2025**

تعلن جماعة الزمامرة يوم السبت 26 يوليوز 2025، عن تنظيم امتحانات الكفاءة المهنية لقادة مرطفي جماعة الزمامرة المتوفرين على أقامة 6 سنوات من الخدمة الفعلية بالدرجة إلى غاية 31 دجنبر 2025، وذلك وفق الجدول التالي:

الدرجة الحادفة	الدرجة المتبادر	عدد المناصب المعصصة	الشروط المطلوبة	آخر أجل لتقديم طلبات الترشيح	تاريخ ومكان إجراء الامتحان
القي من الدرجة الثانية	القي من الدرجة الأولى	01	6 سنوات من الخدمة الفعلية من درجة القلي من الدرجة الثانية	الأربعاء 16 يوليوز 2025	السبت 26 يوليوز 2025
محرر من الدرجة الثانية	محرر من الدرجة الأولى	01	6 سنوات من الخدمة الفعلية من درجة محرر من الدرجة الثانية	الأربعاء 16 يوليوز 2025	السبت 26 يوليوز 2025
محرر من الدرجة الثالثة	محرر من الدرجة الثانية	01	6 سنوات من الخدمة الفعلية من درجة محرر من الدرجة الثالثة	الأربعاء 16 يوليوز 2025	السبت 26 يوليوز 2025
مساعد قلي من الدرجة الثانية	مساعد قلي من الدرجة الأولى	03	6 سنوات من الخدمة الفعلية من درجة مساعد قلي من الدرجة الثانية	الأربعاء 16 يوليوز 2025	السبت 26 يوليوز 2025

فعلى الموظفين التابعين لجماعة الزمامرة المتوفرين على أقامة 6 سنوات من الخدمة الفعلية بالدرجة إلى غاية 31 دجنبر 2025، أن يتقدموا بطلبهم إلى مكتب الموارد البشرية قبل تاريخ الأربعاء 16 يوليوز 2025.

N° 4169/PA

ROYAUME DU MAROC  
Ministère de l'Intérieur  
Région Tanger-Tétouan-Al-Hoceima  
Province d'Al-Hoceima  
CONSEIL PROVINCIAL

**Avis d'appel d'offres ouvert national**  
**sur offre de prix N° 03/IZ/2025**

Le 21 JUILLET 2025 à 11 heures, il sera procédé, dans la salle des réunions de la commune d'Izmouren à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix n° 03/IZ/2025 portant : l'Acquisition d'une Tractopelle au profit de la commune d'Izmouren la Province d'Al-Hoceima.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **UN MILLION DIRHAMS TTC (1.000.000,00 DHS TTC)**.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **NINGT MILLE DIRHAMS (20.000,00 DHS)**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret N° 2-22-431 du 08/03/2023 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) (Article 135 du décret N° 2-22-431 du 08/03/2023 aux marchés publics).

Les catalogues ou document techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau de Mr.le président de la commun d'Izmouren au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis en séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°5 du règlement de consultation.

N° 4171/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE DE CHICHAOUA  
COMMUNE SIDI MOKHTAR

**Avis d'appel d'offres ouvert national sur offres de prix**  
**N°07/2025**  
**Séance publique**

Leudi 21 juillet 2025 à 11 heures matin, il sera procédé au siège de la commune de Sidi Mokhtar à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert national N°07/2025 pour :

**Programme de mise à niveau du centre Sidi Mokhtar au titre de l'année 2022:**

- Travaux d'aménagement de la voie reliant la RN8 et Hay Erriad vers centre Ouled El Moamma-RP2001 sur une Longueur de 1300ml.
- Travaux d'aménagement d'une partie de l'avenue péripétrique Hay Erriad sur une Longueur de 340ml.

Le maître d'ouvrage est le président de la Commune Sidi Mokhtar.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

La caution provisoire : dix huit mille Dirhams (18 000,00 dhs).

Estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : Neuf cent onze mille six cents dix dirhams.00Ch (911 616,00 dhs TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30,32 et 34 du décret N° 2-22-431 du 13 chaouane 1444 (08/03/2023) relatif aux marchés publics.

Le dépôt des plis des concurrents s'effectue par voie électronique, à partir du portail marocain des marchés publics, [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget N° 1692-23 du 4 Rija 1444 (23 Juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des plis relatifs aux marchés publics.

Les concurrents sont tenus de produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification délivré par le ministère de l'équipement du transport et de la logistique et de l'eau, la qualification exigée par cet appel d'offres est comme suit:

SECTEUR	QUALIFICATION	CLASSE
J	J4	5

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 et 11 et 12 du règlement de consultation.

N° 4170/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
RÉGION DRASS SAFEL ACT  
PROVINCE D'OUARZAZATE  
COMMUNE D'OUARZAZATE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° : 18/TDT/2025**

Le 22 Juillet 2025 à (10h) Dix heures, il sera procédé, à la salle des réunions de la commune d'Ouarzazate, sis à avenue Mohamed V, Commune d'Ouarzazate à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix pour : **Travaux d'aménagement de voiries et trottoirs au Quartier Iyfaatili à la Commune d'Ouarzazate, Province d'Ouarzazate, Région Drass Tafilalet.**

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: **88.000,00 dhs (Quatre vingt mille dirhams)**.

Il doit être établi au nom de la Commune d'Ouarzazate.  
L'estimation des coûts des travaux établie par le Maître d'ouvrage est fixée à la somme de: **4.599.798,00Dhs (Quatre million cinq cent quatre vingt dix neuf mille sept cent quatre vingt dix huit Dirhams) TTC ;**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret 2-22-431 du 08 Mars 2023 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

\* Dossier technique composé de :

**Qualification**

- Ministère de l'Équipement

Classe	3
Secteur	B Travaux routiers et voirie urbaine
Qualification	B1 (Travaux de terrassements routiers courants)
	B5 (Asièges non traités et enduits superficiels)
	B11 (Travaux de dallage et bétonnage de la voirie urbaine)

Ou

- Ministère de l'habitat:

Classe	3
Secteur	2 (Travaux de voirie)
Qualification	2.1 (Asièges non traités et enduits superficiels)
	2.3 (Travaux de bétonnage et de dallage de trottoirs et de chemins piétons)

N° 4172/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE FOUH  
BEN SALAH  
COMMUNE DE BRADIA  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT NATIONAL  
SUR OFFRES DES PRIX  
N° 5/2025

Le Mardi 22 juillet 2025 à 10 heures, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Président de la commune de Bradia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert national sur offres des prix pour Acquisition de deux véhicules de service

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : cinq cent quarante mille Dirhams (540 000,00 DHS) TTC.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de dix mille Dirhams (10 000,00 DHS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 09 du règlement de consultation.

N° 4175/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE  
DE TARCUDANT  
CERCLE TALJOUNE  
CAIDAT SOUKTANA  
COMMUNE  
DE TASSOUSFI  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
SUR OFFRE DE PRIX  
N° : 01/TAS/2025

Le 25/ 07 /2025 à 10 H, il sera procédé, dans la salle de réunion de la COMMUNE TASSOUSFI à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

ACQUISITION D'UNE AMBULANCE EQUIPEE AU PROFIT DE LA COMMUNE TASSOUSFI PROVINCE DE TARCUDANT  
Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics pour adresse électro-

nique suivante : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

- Le cautionnement provisoire est fixé à un montant de Neuf mille dirhams (9 000,00DH)

-L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Quatre cent quatre-vingt-neuf mille cinq cents dirhams (489 500,00 DHS) TTC taxes comprises.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 et 135 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1692/23 du 23-06-2023.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 05 du règlement de consultation.

En outre, NB : Les prospectus et les notions exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau d'ordre de LA COMMUNE TASSOUSFI plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis d'un accusé de réception.

N° 4176/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE,  
DU PRESCOLAIRE ET  
DES SPORTS  
ACADEMIE REGIONALE  
D'EDUCATION ET DE  
FORMATION  
REGION BENI MELLAL-  
KHENIFRA  
DIRECTION PROVIN-  
CIALE D'AZILAL  
AVIS DE LA CONSULTA-  
TION ARCHITECTURALE  
OUVERTE SIMPLIFIEE N°  
01CA/BG/AZ/2025

Le vendredi 11/07/2025 à 09H00, il sera procédé au dans la salle des réunions au siège de la Direction Provinciale d'Azilal, sise à avenue Hassan II à Azilal, l'ouverture des plis relatifs à la consultation architecturale ouverte simplifiée n° 01CA/BG/AZ/2025 ayant pour objet :

Études architecturales et suivi des travaux de construction de quatre (04) terrains en gazon synthétique aux communes :  
- QUARTIER AGANANE A DEMINATE  
- MSIBOUNE ALMSSA A TIFNI  
- TASSKA DOUAR TIGHIDINE A OUAOULA  
- THOUJGALINE DOUAR TINFIDINE A AIT MAJ-DEN

Relevant de la direction provinciale d'Azilal.  
Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : 2 900 000,00 DHS HTVA (Deux Millions Neuf Cent Mille Dirhams).

Le dossier de la consultation architecturale ouverte doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103 à 105 du décret 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :  
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés à la direction provinciale d'Azilal.  
• Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

• Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°6 du règlement de la consultation architecturale.

N° 4177/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE,  
DU PRESCOLAIRE ET  
DES SPORTS  
ACADEMIE REGIONALE  
D'EDUCATION ET DE  
FORMATION  
REGION BENI MELLAL-  
KHENIFRA  
DIRECTION PROVIN-  
CIALE D'AZILAL  
AVIS DE LA CONSULTA-  
TION ARCHITECTURALE  
OUVERTE SIMPLIFIEE N°  
02CA/BG/AZ/2025

Le vendredi 11/07/2025 à 10H00, il sera procédé au dans la salle des réunions au siège de la Direction Provinciale d'Azilal, sise à avenue Hassan II à Azilal, l'ouverture des plis relatifs à la consultation architecturale ouverte simplifiée n° 02CA/BG/AZ/2025 ayant pour objet :

Études architecturales et suivi des travaux de construction de trois (03) terrains en gazon synthétique aux communes :  
- BOULANE AU CENTRE AIT OUMDESS  
- CENTRE AIT BOUAALI  
- TAOURIRTE BELKHAMISSE AU CENTRE AIT TAMILIL

Relevant de la direction provinciale d'Azilal.

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : 2 350 000,00 DHS HTVA (Deux millions trois cent cinquante mille dirhams).

Le dossier de la consultation architecturale ouverte doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103 à 105 du décret 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :  
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés à la direction provinciale d'Azilal.  
• Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

• Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°6 du règlement de la consultation ar-

chitecturale.  
N° 4178/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE,  
DU PRESCOLAIRE ET  
DES SPORTS  
ACADEMIE REGIONALE  
D'EDUCATION ET DE  
FORMATION  
REGION BENI MELLAL-  
KHENIFRA  
DIRECTION PROVIN-  
CIALE D'AZILAL  
AVIS DE LA CONSULTA-  
TION ARCHITECTURALE  
OUVERTE SIMPLIFIEE N°  
03CA/BG/AZ/2025

Le vendredi 11/07/2025 à 11H00, il sera procédé au dans la salle des réunions au siège de la Direction Provinciale d'Azilal, sise à avenue Hassan II à Azilal, l'ouverture des plis relatifs à la consultation architecturale ouverte simplifiée n° 03CA/BG/AZ/2025 ayant pour objet :

Études architecturales et suivi des travaux de construction de trois (03) terrains en gazon synthétique aux communes :  
- AGADIR BOUACHEIBA A ANZOU  
- DRAA A TIDLIL FE-  
TOUKA  
- TARGA NAIT ALLA A SIDI YAAKOUB

Relevant de la direction provinciale d'Azilal.  
Le budget prévisionnel

maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de :

2 250 000,00 DHS HTVA (Deux millions deux cent cinquante mille dirhams).  
Le dossier de la consultation architecturale ouverte doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103 à 105 du décret 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :  
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés à la direction provinciale d'Azilal.  
• Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

• Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°6 du règlement de la consultation architecturale.

N° 4179/PA

ROYAUME DU MAROC  
Société de Développement local  
Grand Agadir pour la Mobilité et les Déplacements Urbains  
et les Déplacements Urbains  
S.A

المملكة المغربية  
شركة التنمية المحلية  
أكادير للمواصلات والحركة  
الحضرية  
ش.م

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS  
(SEANCE PUBLIQUE)

Il sera procédé aux dates et heures ci-dessous, dans la salle de réunion de la Société de Développement Local Grand Agadir pour la Mobilité et les Déplacements Urbains, sise aux bureaux N° 20-21-22, 2ème Étage Immeuble IGOUDAR Avenue des FAR Agadir, à l'ouverture en séance publique du pli relatif à l'appel d'offres ouverts sur offres de prix ayant pour objet la réalisation de :

N° Appel d'offre	Désignation	Estimation En DHS TTC	Coût Prévisionnel en DHS	Répond à la PME	Date d'ouverture des plis
192025GAMDU	Acquisition et mise en service d'un Système de Billetterie pour l'Exploitation du Réseau de Transport Urbain et Périurbain par Autobus au sein du Parcité de l'établissement de coopération intercommunal AL WITQALA.	1 500 000,00	140 000,00	Non	07 Août 2025 à 11h00

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu et la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du règlement de la consultation et aux articles 27,28, 29 et 31 du règlement des marchés de la société. Ce règlement des marchés est téléchargeable dans le site de la société [www.agadirmobility.ma](http://www.agadirmobility.ma)

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception à Monsieur le Directeur Général de la SDLU Grand Agadir pour la mobilité et les déplacements urbains SA, à l'adresse suivante : N°22, 2ème Étage Immeuble IGOUDAR Avenue des FAR - Agadir ;
- Soit déposer contre récépissé au Département Administratif et Financier bureau N°26, 2ème Étage Immeuble IGOUDAR Avenue des FAR - Agadir ;
- Soit les remettre au président de la Commission d'Appel d'Offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer électroniquement via le portail des marchés publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 13 du règlement de consultation.

Société de Développement Local Grand Agadir pour la Mobilité et les Déplacements Urbains SA  
Capital: 8.000.000,00 DHS - Siège social: N°20-21-22 2ème Étage Immeuble IGOUDAR (Ex Hôtel MEAR) Avenue des FAR Agadir  
Tél : +212 5 28621318 - Fax : +212 5 28621340  
P: 4000889 - G: 8021778888889 - RC : 0443 - F: 1462205

N° 4174/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE SON ENNOUR  
COMMUNE DE ZEMAMRA  
BUREAU DES MARCHES

AVIS D'ANNULATION  
D'A.O. 0 national n°06/2025/CZ

Il est porté à la connaissance des concurrents intéressés par l'appel d'offres ouvert n° : 06/2025/CZ relatif A: ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU SIEGE DE LA SUBDIVISION POLYVALENTE DES EMPOTS A LA VILLE DE ZEMAMRA

Dont la séance d'ouverture des plis programmée pour le 30/06/2025 à 10H00 est annulé.

N° 4173/PA

SOCIÉTÉ FARTOUN DES TRAVAUX DIVERS SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 500.000,00 DHS. SIEGE SOCIAL: N° 02 DERB SERSAR JEMAA SHAIM SAFI RC : 4067 -SAFI-

En date du 16 JUIN 2025 il a été établi le PV de L'A.G.E Qui a décidé :  
1- d'augmenter le capital social selon les articles 06 et 07 des statuts de la société d'une somme de 400.000,00 dhs pour le porter de 100.000,00 dhs à 500.000,00 dhs, par versement en numéraire  
2- L'approbation des modifications statutaires :  
ARTICLE 6 : Les apports ont été effectués en numéraire par les sous-signés et se répartissent entre eux comme suit :  
\* Mme AMAGHOUS FATIMA 150.000,00 dhs 30%  
\* Mr FARTOUN KHALID 300.000,00 dhs 70%  
Soit au total 500.000,00 dhs .....Le reste inchangé.....  
ARTICLE 7 : Le capital social s'élevé à 500.000,00 DH et divisé en 5.000 parts sociales de 100 dhs chacune :  
\* Mme AMAGHOUS FATIMA 1500 parts 30%  
\* Mr FARTOUN KHALID 3500 parts 70%  
Soit au total 5000 parts .....  
Le reste inchangé.....  
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de 1ère instance de Safi le 23/06/2025 sous le n° 4275

N° 4180/PA

ROYAUME DU MAROC AGENCE DU BASSIN HYDRAULIQUE DE GUIR-ZIZ-RHERIS AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ N°55/2025/ABH-GZR.

Le mardi 08/07/2025 à 09h00min il sera procédé, dans le bureau du Directeur de l'Agence du Bassin Hydraulique du Guir-Ziz-Rhéris sis à la salle de réunion de l'Agence du Bassin Hydraulique du Guir-Ziz-Rhéris Avenue Moulay Ali Chérif à Errachidia à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix n°55/2025/ABH-GZR du 08/07/2025, pour Travaux d'entretien et d'aménagement du bâtiment administratif de l'Agence du Bassin Hydraulique du Guir-Ziz-Rhéris.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
• L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 147 600,00 DHS (cent quarante-sept mille six cents dirhams Toutes Taxes Comprises).  
• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 2 000,00 DH (Deux Mille Dirhams).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.  
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par

voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
• L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 48.000,00 DHS (quarante-huit mille dirhams Toutes Taxes Comprises).  
• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 900,00 DH (Neuf cent Dirhams).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.  
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°5 du règlement de consultation.

N° 4181/PA

ROYAUME DU MAROC AGENCE DU BASSIN HYDRAULIQUE DE GUIR-ZIZ-RHERIS AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ N°56/2025/ABH-GZR.

Le mardi 08/07/2025 à 09h30min il sera procédé, dans le bureau du Directeur de l'Agence du Bassin Hydraulique du Guir-Ziz-Rhéris sis à la salle de réunion de l'Agence du Bassin Hydraulique du Guir-Ziz-Rhéris Avenue Moulay Ali Chérif à Errachidia à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix n°56/2025/ABH-GZR du 08/07/2025, pour Achat d'équipement au profit du personnel de l'Agence du Bassin Hydraulique du Guir-Ziz-Rhéris.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
• L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 37 800,00 DHS (Trente-Sept Mille Huit Cents Dirhams Toutes Taxes Comprises).  
• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 700,00 DH (sept cent Dirhams).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.  
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°5 du règlement de consultation.

N° 4182/PA

ROYAUME DU MAROC AGENCE DU BASSIN HYDRAULIQUE DE GUIR-ZIZ-RHERIS AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ N°57/2025/ABH-GZR.

Le mardi 08/07/2025 à 10h00min il sera procédé, dans le bureau du Directeur de l'Agence du Bassin Hydraulique du Guir-Ziz-Rhéris sis à la salle de réunion de l'Agence du Bassin Hydraulique du Guir-Ziz-Rhéris Avenue Moulay Ali Chérif à Errachidia à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix n°57/2025/ABH-GZR du 08/07/2025, pour Fourniture et installation de matériel de climatisation au profit de l'Agence du Bassin Hydraulique du Guir-Ziz-Rhéris.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir

du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

• L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 166 320,00 DHS (cent soixante-six mille trois cent vingt dirhams Toutes Taxes Comprises).  
• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 3.000,00 DH (Trois Mille Dirhams).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.  
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°5 du règlement de consultation.

N° 4183/PA

ROYAUME DU MAROC AGENCE DU BASSIN HYDRAULIQUE DE GUIR-ZIZ-RHERIS AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ N°58/2025/ABH-GZR.

Le mardi 08/07/2025 à 10h30min il sera procédé, dans le bureau du Directeur de l'Agence du Bassin Hydraulique du Guir-Ziz-Rhéris sis à la salle de réunion de l'Agence du Bassin Hydraulique du Guir-Ziz-Rhéris Avenue Moulay Ali Chérif à Errachidia à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix n°58/2025/ABH-GZR du 08/07/2025, pour Fourniture et installation matériel audio-visuel au profit de l'Agence du Bassin Hydraulique du Guir-Ziz-Rhéris.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
• L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 94 800,00 DHS (quatre-vingt-quatorze mille huit cents dirhams Toutes Taxes Comprises).  
• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 1 800,00 DH (Mille huit cents Dirhams).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.  
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°5 du règlement de consultation.

N° 4184/PA

ROYAUME DU MAROC AGENCE DU BASSIN HYDRAULIQUE DE GUIR-ZIZ-RHERIS AVIS D'APPEL

D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ N°59/2025/ABH-GZR.

Le mardi 08/07/2025 à 11h00min il sera procédé, dans le bureau du Directeur de l'Agence du Bassin Hydraulique du Guir-Ziz-Rhéris sis à la salle de réunion de l'Agence du Bassin Hydraulique du Guir-Ziz-Rhéris Avenue Moulay Ali Chérif à Errachidia à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix n°59/2025/ABH-GZR du 08/07/2025, pour Achat de fourniture et produits pour le matériel informatique au profit de l'Agence du Bassin Hydraulique du Guir-Ziz-Rhéris.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
• L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 166 320,00 DHS (cent soixante-six mille trois cent vingt dirhams Toutes Taxes Comprises).  
• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 3.000,00 DH (Trois Mille Dirhams).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.  
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
• L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à

la somme de 153 000,00 DHS (cent cinquante-trois mille dirhams Toutes Taxes Comprises).

• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 3.000,00 DH (Trois Mille Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les petites et moyennes entreprises nationales (PME) sont appelés à produire les pièces complémentaires prévues par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances N°3011-13 du 24 hja 1434 (30 octobre 2013) portant application de l'article 148 du décret N°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatifs aux marchés publics.

Les coopératives unions de coopérative et les auto-entrepreneurs sont appelés à produire les pièces complémentaires prévues par le décret N°2-19-69 du 18 ramadan 1440 (24 mai 2019) portant application de l'article 28 du décret N°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatifs aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°5 du règlement de consultation.

N° 4186/PA

اعلان  
عن اجراء مسعرة عمومية عقنية

مجمع سعودي  
وزارة العقنية  
صالة إقليم الزيلال  
دائرة لفطوارة  
قيادة ايت تامليل  
جماعة ايت اومديس  
\*\*\*\*\*

عد: 2025/151

ينهي رئيس مجلس جماعة ايت اومديس الى علم العموم انه تقرر اجراء مسعرة عمومية عن طريق المزاد العلني لبيع سيارة الاسعاف الجماعية والجرافة وسيارة المصلحة، وذلك ابتداء من الساعة الحادية عشرة صباحا من يومه الخميس 24 يوليوز 2025 بمقر الجماعة الكائن بمخمس اسولان، وفق الجدول التالي:

رقم الحصة	موضوع الحصة	المبلغ الافتتاحي بالدرهم	الضمانة الموقفة بالدرهم
1	سيارة الاسعاف الجماعية	45.000,00	4.000,00
2	الجرافة	300.000,00	30.000,00
3	سيارة المصلحة	55.000,00	5.000,00

يسمح للمتأهلين بالاطلاع على الايات المعروضة للبيع اعلاه كل يوم خلال الفترة الممتدة من تاريخ نشر هذا الاعلان الى غاية يوم 22 يوليوز 2025 ابتداء من الساعة التاسعة صباحا الى غاية الرابعة والنصف بعد الزوال بمقر الجماعة. يؤدي المتأهل الذي رست عليه المسعرة العمومية الثمن ناجزا مع زيادة 10 % بمثابة نسبة مئوية تقيض في البيوعات العمومية، بالإضافة الى 12 % للانداء الشركة الوطنية لتتقل والوجستيك SNTL. يعين للمتأهلين سحب ملف المسعرة العمومية من المصلحة التقنية والممتلكات والايات من مقر الجماعة. ان الوثائق الواجب الالاء بها هي تلك المنصوص عليه في الفصل رقم 11 من كدش التعملات. للمزيد من المعلومات يرجى الاتصال بالمصلحة المعنية عبر الرقمين الهاتفين التاليين: 0662167796 و 0661078302.

N° 4187/PA

- A.K. NEGOCE - SARL AU  
 En date du 02/06/2025, le gérant de la Société dite «A.K. NEGOCE - SARL AU», au Capital de 100.000,00 DH dont le Siège Social est à Casablanca, Lotissement AL Barak rue 32 n° 2 Ain Chok a décidé :  
 1) de transférer le Siège Social de la dite Société de Casablanca, Lotissement AL Barak Rue 32 n° 2 Ain Chok à Hay El Ousra Rue 41, N° 15 Ain Chok, même ville.  
 2) de modifier l'article 04 des Statuts.  
 Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca en date du 25/06/2025 sous N° 977878.

N° 4189/PA

- M.M.M FASHION - SARL A ASSOCIE UNIQUE  
 SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE A ASSOCIE UNIQUE AU CAPITAL  
 DE : 100.000,00 DH  
 SIEGE SOCIAL :  
 Rue Soumaya résidence shehrazed 3 - 5ème étage n°22, palmier CASABLANCA.  
 Par décision de l'Associé Unique en date du

26/05/2025 a décidé  
 1) la dissolution anticipée de ladite Société.  
 2) Nomination d'un liquidateur à savoir : Mr OMAR ASSABOUL.  
 3) Désignation du Siège Social de la Société comme Siège de liquidation.  
 Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca en date du 19/06/2025 sous N° 976979.

N° 4190/PA

ROYAUME DU MAROC  
 MINISTERE DE L'INTERIEUR  
 PROVINCE DE SETTAT  
 COMMUNE DE LAQRAQRA  
 APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DES PRIX N°02/LAQ/2025  
 Le lundi 21 juillet 2025 à 10 heures du matin, il sera procédé, dans la salle de réunion de la Commune de LAQRAQRA à l'ouverture des plis relatifs aux : Travaux De Construction De 20 Abris Pour Les Usagers De Transport Scolaires, à la commune de LAQRAQRA, PROVINCE DE SETTAT  
 Le dossier de l'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

chespublics.gov.ma.  
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (7.500,00 Dhs) SEPT MILLE CINQ ENT DIRHAMS  
 L'estimation du coût des prestations est fixée à : 398.128,80 DHS TTC (TROIS CENT QUATRE VINGT DIX HUIT MILLE CENT VINGT HUIT DHS).  
 Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444(08 mars 2023) relatif aux marchés publics.  
 Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 11 du règlement de consultation.  
 N° 4191/PA

Royaume Du Maroc  
 Ministère de l'Éducation Nationale, du Précolaire et des Sports  
 Académie Régionale d'Éducation et de Formation - Région Marrakech Safi

Direction Provinciale de Marrakech  
 AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE OUVERTE  
 N°12/MR/2025  
 (Séance publique)  
 Le 22/07/2025 à 10 heures, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREF M-S, avenue Inane Harti, guéiz Marrakech, à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale ouverte, ayant pour objet : Les études architecturales et suivi des travaux de construction du lycée collégial ALYASSEMINE à M'hamid sud Arrondissement

ment Ménara relevant de la direction provinciale de Marrakech et lot unique.  
 Le dossier de la consultation architecturale ouverte simplifiée doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
 Le budget prévisionnel maximum, hors taxe, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : 7 425 000,00DH (Sept million quatre cent vingt-cinq mille dirhams).  
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103 à 105 du décret n° 2.22.431 du 15 Chaabane

1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.  
 Les architectes peuvent :  
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des affaires administratives et financières de la direction provinciale ;  
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité ;  
 - Soit les remettre au Président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.  
 N° 4192/PA

ASSOCIATION DES ŒUVRES SOCIALES  
 DAR TALIBA SIDI HAJAJ OUED HASSAR  
 ETABLISSEMENT DE PROTECTION SOCIALE  
 DAR TALIBA SIDI HAJAJ OUED HASSAR  
 AUTORISATION N°479/11  
 DATE:29MAI 2011

DOUAR OULED BOURZIZ SIDI HAJAJ OUED HASSAR  
 PROVINCE MEDROUNIA  
 RB:22579704300480651810178  
 ONS:9577282

AVIS D'APPEL D'OFFRE N° 01/2025

Le 22 juillet 2025, sera procédé, dans l'établissement de protection sociale dar taliba sidi hajaj oued hassar l'ouverture des plis concernant l'appel d'offre relatif à la vente d'un ensemble d'outils, de ferraille qui sont hors usage selon le tableau détaillé ci-dessous :

N°	DESIGNATION	Qté
1	LES PLACARDS	40
2	LES MATELATS ROUGES	42
3	LES MATELATS BLEUS	41
4	LES COUETTES	2
5	LES TAPIS GRANDES	7
6	PORTE METALLIQUE	2
7	CONGELATEUR	1
8	REFRIGERATEUR GRAND FORMAT	2
9	MARMIITE PETIT FORMAT	3
10	MOLINEX	1
11	CUISINIERE	3
12	THEIRES	3
13	RECHAUD A GAZ	2
14	CHAUFEAU ELECTRIQUE	9

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré à direction de l'établissement de protection sociale dar taliba sidi hajaj oued hassar.

\* Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

Lot unique :1000.00 dh

\* Le prix d'ouverture de la vente :

Lot unique Ferraille hors usage :5000.00dh

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 n° 2-22-431(08 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception à la direction précitée.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la direction de l'établissement de protection sociale dar taliba sidi hajaj oued hassar.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Il est prévu une réunion et une visite à la direction de l'établissement de protection sociale dar taliba sidi hajaj oued hassar pour la prévisualisation des ventes le 07/07/2025 à 11 h 00.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation.



Société de développement local « CASABLANCA BAÏA S.A »

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° d'appel d'offres	Objet de l'appel d'offres	Date et heure d'ouverture des plis	Cautionnement provisoire en dirhams	Estimation financière du marché en dirhams TTC
N°002/06/2025	TRAVAUX D'AMENAGEMENT RIVISAGER DU PARC 20 AOUT (ARRONDISSEMENT MOULAY RACHED) ET DU JARDIN ALFIDA (ARRONDISSEMENT AL RIDA) - CASABLANCA- POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE CASABLANCA	Le 21/07/2025 À 11 heures	248 000,00 Dirhams	12.442.704,00

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement au bureau d'ordre de la société CASABLANCA BAÏA S.A à l'adresse indiquée ci-dessous ou téléchargé au niveau du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes au règlement de la consultation.

Les soumissionnaires peuvent :

- Faire parvenir leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception ;
- Ou les déposer contre récépissé au bureau d'ordre de la société CASABLANCA BAÏA S.A ci-dessus indiqué ;
- Ou les remettre au Président de la commission d'ouverture des plis au début de la séance et avant l'ouverture des plis sous un pli fermé et cacheté à l'attention de :

Monsieur le Directeur Général de CASABLANCA BAÏA S.A  
 14, Avenue Mers Sultan - 4ème étage, N°29 - (20 13) Casablanca

Une visite des lieux sera organisée le 14/07/2025 à 10 Heures, au siège CASABLANCA BAÏA.  
 N° Tél : 06.69.27.40.64

Aucun pli déposé après la date et l'heure fixées pour l'ouverture des plis ne sera accepté.

Pour toutes informations supplémentaires veuillez contacter

La société CASABLANCA BAÏA S.A  
 14, Avenue Mers Sultan - 4ème étage, N°29 - (20 13) Casablanca  
 Tél : +212 5 22 36 87 74 / Fax : +212 5 22 36 87 73  
[casabala@casabala.ma](mailto:casabala@casabala.ma)



Statut Anonyme au capital de 43 000 000 DH - N°02/17/192874 - IF: 1133665 - RC: 183941 - Publiée 34/11/2012  
 14, Avenue Mers Sultan - 4ème étage - 20 13 Casablanca - Maroc - Tél : +212 5 22 36 87 74 - +212 5 22 36 87 73  
[casabala.ma](http://casabala.ma)

N° Vert 0800 004 545 • Casaba • Casaba • Casaba

N° 290PC

N° 4189PA

**MODIFICATION**  
 I/-suivant au PV de l'AGE en date du 13/06/2025 de la société DMRSERVICE SARL, il a été décidé :  
 \* Changement de dénomination de société du DMRSERVICE SARL au CAPITAL RESIDENCES SARL, par conséquent modification de l'article II des statuts (dénomination).  
 \* Transfert du siège social de ladite société du CASA-BLANCA, LOT 36 RUE 12 LOTS JAWHARA ETAGE RDC SIDI MOUMEN à la nouvelle adresse : Casablanca, Lots Rahmani A Rue 27 N 47 Etg 3 Apt 5 Sidi Moumen.  
 \* Mise à jour des statuts II/-Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce Casablanca le 25/06/2025 sous le N° 97787.

**N° 4193/PA**

**SOCIETE - EBONIS - S.A.R.L D'AU CONSTITUTION**  
 Au terme d'un acte sous-seing privé en date à Fès le 19 mai 2025, il a été établi les statuts d'une Société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :  
 • DENOMINATION : « EBONIS - S.A.R.L D'AU »  
 • OBJET : ENTREPRENEUR DE TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTIONS.  
 • SIÈGE SOCIAL : 13 RUE ABDELKRIM BENJELLOUN IMM ACHRAF 1er ETAGE N II FES  
 • DUREE DE LA SOCIETE : La durée de la société est fixée à 99 années à compter de la date de création.  
 • CAPITAL SOCIAL : Le capital est fixé à 100.000,00 DHS (CENT MILLE DIRHAMS) divisé en mille parts (1000) de cent (100,00) dirhams  
 LAHBAÏ YOUNES  
 100.000,00 DH  
 • La gérance est attribuée à Monsieur LAHBAÏ YOUNES.  
 Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de commerce de Fès le 26 juin 2025 sous N° 18790/2025 R.C.N° 89999.

**N° 4194/PA**

**\*\*\* STE RH CASH SARL AU \*\*\* CONSTITUTION**  
 RC: 10513  
 Aux termes d'un acte sous seing privé du 19/05/2025 il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée a associé unique, au capital social de 100 000.00 DHS comme suite :  
 Dénomination : \* RH CASH \*  
 Forme Juridique : Société à Responsabilité Limitée a Associé Unique (SARL AU).  
 SIÈGE SOCIAL: BD ABDELKRIM EL KHATABI HAY LAYMOUNE, BERKANE.  
 Objet social:  
 - COMMISSIONNAIRE DE TRANSFERT D'ARGENT.  
 - COMMISSIONNAIRE.  
 - PRASTATAIRE DE SERVICES.  
 Capital Social : le capital social est de 100 000.00 dhs (Cent Mille dirhams) divisé en 1000 (Mille) parts so-

ciales de cent dirhams (de 100.00 DHS chacune).  
 • Mr RAHMOUNI Mohammed, 1000 Parts.  
 GERANCE : Mr RAHMOUNI Mohammed, est Gérant Associé Unique de cette société pour une durée illimitée.  
 DUREE: 99ans.  
 Dépôt légal : a été effectué au greffe du tribunal de 1ère instance de Berkane en date du 26/06/2025 sous N° : 10513.

**N° 4195/PA**

**\*\*\* STE TOP SUGAR SARL AU \*\*\* CAPITAL DU 500 000.00 DHS RC : 8755**  
 Siège social: N° 93 BD MOULAY YOUSSEF HAY EL HASSANI, BERKANE.  
**DISSOLUTION ANTICIPÉE**  
 Par décision en date du 23/04/2025, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 23/04/2025 et sa mise en liquidation amiable.  
 Mr LAOUEJ Ahmed, a été nommé en qualité de liquidateur.  
 Les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif lui ont été confiées.  
 Le siège de liquidation est fixé à N° 93 BD MOULAY YOUSSEF HAY EL HASSANI, BERKANE.  
 Dépôt légal : a été effectué au greffe du tribunal de la première instance de BERKANE en date du 29/04/2025 sous le N° : 227.

**N° 4196/PA**

**\*\*\*\* STE A-L SUCRE SARL \*\*\*\* CAPITAL DU 1 000 000.00 DHS RC : 8483**  
 Siège social : N°03 RUE ABOU HANIFA HAY EL ANDALOUS, BERKANE.  
**DISSOLUTION ANTICIPÉE**  
 En date du 23/04/2025, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 23/04/2025.  
 Mr LAOUEJ Abdelkader, a été nommé en qualité de liquidateur.  
 Les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif lui ont été confiées.  
 Le siège de liquidation est fixé à N°03 RUE ABOU HANIFA HAY EL ANDALOUS, BERKANE.  
 Dépôt légal : a été effectué au greffe du tribunal de la première instance de BERKANE en date du 05/05/2025 sous le N° : 232.

**N° 4197/PA**

**ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE TAOURIRT CERCLE DE EL AJOUN CAIDAT DE MESTEGMEUR COMMUNE DE TANCHERFI**  
**AVIS POUR VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES D'EQUIPEMENTS ET DE MOBILIER DE BUREAU USAGES DE LA**

**COMMUNE DE TANCHERFI AVIS N°01/2025**  
 Le président de la commune de Tancherfi informe le public qu'une vente aux enchères publiques sera organisée pour vente d'équipements et de mobilier de bureau usagés de la commune de Tancherfi. Cette opération aura lieu le 22/07/2025 à 11H00 au bureau de la commune de Tancherfi sis à EL Aïoun Sidi Mellouk.  
 Les personnes intéressées par la participation aux dites enchères doivent déposer une demande écrite accompagnée d'une copie de la carte d'identité nationale à compter de la date de publication de cet avis jusqu'à le : 11/07/2025. Conditions de participation.

1. La visite des lieux du matériel aura lieu le 14/07/2025 de 11H00 jusqu'à 13H00 au siège de la commune.
  2. Le montant du prix de l'ouverture des enchères est fixé à Vingt Mille (20 000,00) dirhams.
  3. La caution provisoire d'un montant de Deux Mille (2 000,00) dirhams doit être versée auprès de la Perception d'El Aïoun Sidi Mellouk en contrepartie d'un récépissé qui devait être remis au président de la commission avant l'ouverture de l'enchère.
  4. Le concurrent déclaré adjudicataire doit effectuer le paiement en espèce avec un ajout de 10% afférent aux ventes publiques.
  5. L'adjudicataire doit retirer les outils objet de ces enchères dans un délai de 10 jours après la conclusion de la vente. Tout dépassement entraînera l'application des mesures légales en vigueur.
- NB : Pour plus de renseignements, veuillez contacter le service du patrimoine de la commune aux numéros : 0536693428 / 0628631245.

**N° 4198/PA**

**ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE NOUACEUR COMMUNE DAR BOUAZZA**  
**Avis d'appel d'offres ouvert international sur offres des prix n° 24/2025**  
 (Séance publique)  
 Le Mardi 22 Juillet 2025 à 11 heures, il sera procédé, aux bureaux de la Commune Dar Bouazza à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert international sur offres des prix n° 24/2025 du 22 juillet 2025 pour l'achat de fournitures pour l'entretien courant d'ouvrages d'éclairage public dans le territoire de la Commune Dar Bouazza -Province de Nouaceur.  
 Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.  
 L'estimation des coûts des prestations établie par le Maître d'Ouvrage est fixé à la somme de :

1.580.820,00 DHS TTC (UN MILLION CINQ CENT QUATRE VINGT MILLE HUIT CENT VINGT DIRHAMS TTC).  
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 25.000,00 DHS (VINGT CINQ MILLE DH).  
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30

, 32 et 34 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.  
 Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.  
 Les documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être dé-

posés dans dans le bureau de service des marchés au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.  
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article-9 du règlement de consultation.

**N° 4199/PA**

**ROYAUME DU MAROC AGENCE NATIONALE DES PORTS DIRECTION DU PORT DE SAFI ET REGION DEPARTEMENT DU PORT D'ISSAOUIRA AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT 15/ADD/SPSB-ANP/2025**

**SEANCE PUBLIQUE**

**Et** 22/07/2025 à 11H00 - En son palais, Avec les services de la Direction du port de Safi et Région

**à l'ouverture des plis de l'appel d'offres relatif à l'appel d'offres sur offres des prix, pour :**

**ETUDE DU PLAN D'AMENAGEMENT INTERNE ET DU PROGRAMME ARCHITECTURAL ET FONCTIONNEL DE LA ZONE D'EXTENSION DU PORT D'ISSAOUIRA**

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail maroc des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma, dans les conditions prévues à l'article 24 du règlement de 01/Mar/2014. Toutes les conditions et les formes de paiement des marchés de l'ANP sont que certaines règles relatives à leur gestion et à leur exécution.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **9 000,00 NEUF MILLE DIRHAMS**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est de : **600 000,00 TTC**

**NEUF CENT MILLE DIRHAMS TOUTES TAXES COMPRENUS**

La caution ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 28 et 31 du règlement. Tous les conditions et les formes de paiement des marchés de l'ANP.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique d'après le site des marchés publics www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'article 24 du règlement de 01/Mar/2014. Toutes les conditions et les formes de paiement des marchés de l'ANP sont que certaines règles relatives à leur gestion et à leur exécution. Les documents et les plis relatifs aux marchés publics.

Et est prévu une visite des lieux et un dossier d'information qui seront fixés le : **06/07/2025 à 11H00 DEPARTEMENT DU PORT D'ISSAOUIRA**

**LES PILES D'EXTENSION A FOURNIR SONT CELLES PREVUES PAR L'ARTICLE 11 DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION.**

Pour tout renseignement complémentaire, l'adresse à l'ANP : DIRECTION DU PORT DE SAFI ET REGION  
 05 34 24 44 42 - 05 34 24 42 21 - 05 34 24 42 22 - 05 34 24 42 23 - Fax : 05 34 24 42 24.

Signé par 053424422 Directeur Régional  
 Agence Nationale des Ports  
 à Safi le 26/06/2025



<http://reg.ports.gov.ma/offer>

**N° 4200/PA**

**ROYAUME DU MAROC AGENCE NATIONALE DES PORTS DIRECTION DU PORT DE SAFI ET REGION DEPARTEMENT DU PORT D'ISSAOUIRA AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT 17/ADD/SPSB-ANP/2025**

**SEANCE PUBLIQUE**

**Et** 22/07/2025 à 10H00 - En son palais, Avec les services de la Direction du port de Safi et Région

**à l'ouverture des plis de l'appel d'offres relatif à l'appel d'offres sur offres des prix, pour :**

**TRAVAIN DE MONSALATION, AFFOISAGE ET INSTALLATION DES BONNES PILES DE TRISLECTEUR AU PORT D'ISSAOUIRA.**

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail maroc des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma, dans les conditions prévues à l'article 24 du règlement de 01/Mar/2014. Toutes les conditions et les formes de paiement des marchés de l'ANP sont que certaines règles relatives à leur gestion et à leur exécution.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **14 000,00 QUATORZE MILLE DIRHAMS**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est de : **740 000,00 TTC**

**NEUF CENT QUARANTE MILLE NEUF CENT VINGT DIRHAMS TOUTES TAXES COMPRENUS**

La caution ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 28 et 31 du règlement. Tous les conditions et les formes de paiement des marchés de l'ANP.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique d'après le site des marchés publics www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'article 24 du règlement de 01/Mar/2014. Toutes les conditions et les formes de paiement des marchés de l'ANP sont que certaines règles relatives à leur gestion et à leur exécution. Les documents et les plis relatifs aux marchés publics.

Et est prévu une visite des lieux et un dossier d'information qui seront fixés le : **06/07/2025 à 10H00 DEPARTEMENT DU PORT D'ISSAOUIRA**

**LES PILES D'EXTENSION A FOURNIR SONT CELLES PREVUES PAR L'ARTICLE 11 DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION.**

Pour tout renseignement complémentaire, l'adresse à l'ANP : DIRECTION DU PORT DE SAFI ET REGION  
 05 34 24 44 42 - 05 34 24 42 21 - 05 34 24 42 22 - 05 34 24 42 23 - Fax : 05 34 24 42 24.

Signé par 053424422 Directeur Régional  
 Agence Nationale des Ports  
 à Safi le 26/06/2025



<http://reg.ports.gov.ma/offer>

**N° 4201/PA**

ROYAUME DU MAROC  
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
 PROVINCE DE TAZA  
 CERCLE DE TAINESTE  
 COMMUNE DE KAF EL GHAR

**AVIS RECTIFICATIF N°13/2025**  
**VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES (SEANCE PUBLIQUE)**

Le **lundi 14 juillet 2025 à 11 heures au lieu de lundi 30 juin 2025 à 11 heures**, il sera procédé dans la salle des réunions de la Commune de Kaf El Ghar à la vente aux enchères publiques d'un engin et quatre véhicules communaux. **Afin de modifier la clause de la caution provisoire.**

N° 4206/PA

ROYAUME DU MAROC  
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
 PROVINCE DE BOULEMANE  
 CERCLE DE MISSOUR  
 CADAT DE MISSOUR  
 COMMUNE DE OUIZGHT



**AVIS RECTIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES OUVERTS SIMPLIFIE N° : 05/2025/CO**

Le Président de la commune de Ouzight porta à la connaissance du public qu'une modification a été introduite à l'appel d'offres simplifié N°: 05/2025/CO relatif à : Acquisition d'une tractopelle au profit de la commune de Ouzight, comme suit:

- Les prospectus et documents techniques prévus à l'article 6 du règlement de consultation, doivent être déposés au siège de la commune de Ouzight contre récépissé ou déposés électroniquement au portail des marchés publics: [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) au plus tard le 01 juillet 2025 à 11 H ou remis séance tenante au président de la commission d'appel d'offres e l'avis d'appel d'offre .
- Le reste demeure inchangé.

N° 4206/PA

Région de Marrakech



Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
 Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation  
 Région Rabat-Salé-Kénitra  
 Direction Provinciale de Sidi Kacem

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE SUR OFFRES DE PRIX**  
**SEANCE PUBLIQUE**

Le 14 Juillet 2025, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Sidi Kacem Avenue Allal Ben Abdellah, l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix pour objet :

N° de l'appel d'offres	Objet	Coût estimatif en Dhs TTC	Montant de la Caution Provisoire en Dhs	Heure
SK/DPSK/2025	Travaux de réhabilitation et d'aménagement du lycée collégial ANOUAL à la commune de Sidi Kacem, province de Sidi Kacem, en lot unique.	762 368,40 Dhs TTC Sept Cent Deux Mille Trois Cent Soixante Huit Dhs Quarante Cinq TTC	12 000,00 Dirhams (Douze Mille Dirhams)	10h00min

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° : 2-22- 431 relatifs aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 05 du règlement de consultation.

N° 4204/PA

ROYAUME DU MAROC  
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
 PROVINCE OUARZAZATE  
 COMMUNE TLOUET

**AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE OUVERTE**  
**N°04/2025/C A**

Le mercredi 23 /07/2025 à 12H, il sera procédé, au bureau de président de la commune tlouet au centre de tlouet province d'Ouarzazate à l'ouverture des plis relative à la consultation architecturale ouverte pour ETUDES ARCHITECTURALES ET SUIVI DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ABRRI POUR VEHICULES TRANSPORTS SCOLAIRE COMMUNE DE TLOUET PROVINCE D'OUARZAZATE

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au service des marchés de la commune tlouet province d'Ouarzazate, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de huit cent quarant sept Mille quatorze Dirhams et seize centimes (847 014,16dh HT).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103, 104 et 105 du décret 2-22-431 du 08 Mars l'appel d'offres ouvert 2023 relatif aux marchés publics.

**Les architectes peuvent :**

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la commune tlouet province d'Ouarzazate.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau précité
- Soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 06 du règlement de la consultation architecturale.

N° 4202/PA

ROYAUME DU MAROC  
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
 PROVINCE OUARZAZATE  
 COMMUNE TLOUET

**AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE OUVERTE**  
**N°05/2025/C A**

Le mercredi 23/07/2025 À 12H, il sera procédé, au bureau de président de la commune tlouet au centre de tlouet province d'Ouarzazate à l'ouverture des plis relative à la consultation architecturale ouverte pour LES ETUDES ARCHITECTURALES ET SUIVI DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BLOC SANITAIRE AU SOUS HERBOMADAIRE COMMUNE DE TLOUET PROVINCE D'OUARZAZATE

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au service des marchés de la commune tlouet province d'Ouarzazate, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de cent vingt-cinq mille Dirhams (125 000,00dh HT).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103, 104 et 105 du décret 2-22-431 du 08 Mars l'appel d'offres ouvert 2023 relatif aux marchés publics.

**Les architectes peuvent :**

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la commune tlouet province d'Ouarzazate.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau précité
- Soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 06 du règlement de la consultation architecturale.

N° 4203/PA

FIDUCIAIRE DOUGAFER

CONSEILS
CABINET FIDUCIAIRE TEL :
06 71 66 19 18 / 06 61 86 89 08
Aux termes d'un acte S.S.P en
date du 05/12/2024 à Marra-
koch il a été établi les statuts d'une société SARL dont les ca-
ractéristiques sont :

- 1- Dénomination : - YADAM
SERVICES - SARL
2- Siège social: BABI TARGA
BOUTIQUE N.BS BDC ELAZ-
ZOUZIA-MAURAKECH
3- Objet social : - Transfert de
fonds effectuant des opérations
de paiement - Commercialisa-
tion de produits de papeterie ;
librairie et fournitures - Presta-
tion de services dans les do-
maines administratif,
informatique et technologique.
4- Durée : 99 ans.
5- Capital Social : s'élève à 100
000,00 il est divisé en 10000
parts sociales de 100,00dh cha-
cune, souscrites en totalité, par-
tiellement libérées et attribuées
aux associés, unique à savoir :
MR. ATIMANI AFROUKH
10000 PARTS
Soit au total 10000 PARTS
Gérance : la société est gérée
par le gérant de MR. ATI-
MANE AFROUKH CIN
N°920115
Pour une durée illimitée.
6- Année sociale : du 1 janvier
au 31 décembre de chaque
année.
7- Immatriculé au registre de
commerce sous le N° 166881
/2025 le 18/06/2025/N° de
dépôt: 178681/25.
N° 4207/PA

CABINET AL ISTICHARIA
CONSULTING -SARL-BOU-
NIKA 161/Fax : 0537649573
CSM : 0668792975.
-ZONIK PROMO- S.A.R.L
AU
SOCIETE A RESPONSABILITE
LIMITEE D'ASSOCIEE
UNIQUE AU CAPITAL DE
100 000,00 DH
SIEGE SOCIAL: GROUPE AT-
TAKKADDOUM GH2-17
2EME ETG SIDI BERNOUSSE
CASABLANCA.
RC: 454655 IF: 39519316
Au siège social : GROUPE AT-
TAKKADDOUM GH2-17
2EME ETG SIDI BERNOUSSE
CASABLANCA, l'associé
unique de la société à respon-
sabilité limitée d'associé unique
-ZONIK PROMO- SARL AU.
A décidé ce qui suit :
Première résolution : cession

des parts
L'associé unique prend acte de
cession de 1000 parts de la so-
cété au profit de Mr. ASSAM-
GAN SAID, Titulaire de la CIN
N° BJ20263.
Deuxième résolution : Démission
de gérant et nomination
d'un nouveau gérant
L'associé unique décide la dé-
mission de Mr. BAGGAR
YOUSSEF, Titulaire de la CIN
N° M470806. De sa fonction
gérant de la société -ZONIK
PROMO- SARLAU et nomme
Mr. ASSAMGAN SAID nou-
veau gérant de la société.
Le dépôt légal est effectué au se-
crétariat-Général du tribunal de
commerce de CASABLANCA
sous le n°977273 RC n° 454655.
N° 4208/PA

Société FARTOUN DES TRA-
VAUX DIVERS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 500.000,00 DHS
Siège social : N° 02 Debb Senses
Jemaia Shaim Sali
RC : 4067-Sali
En date du 16 juin 2025, il a été
établi le PV de F.A.G.E qui a dé-
cédé :
1- D'augmenter le capital social
selon les articles 06 et 07 des sta-
tuts de la société d'une somme de
400.000,00 DH pour le porter
de 100.000,00 DH à 500.000,00
DH, par versement en numé-
raire.
2- L'approbation des modifica-
tions statutaires :
Article 6 : Les apports ont été ef-
fectués en numéraire par les
souscripteurs et se répartissent
entre eux, comme suit :
- Mme AMAGHOUS FATIMA
150.000,00 DH 30%
- Mr FARTOUN KHALID
350.000,00 DH 70%
Soit au total 500.000,00 DH, le
reste inchangé
Article 7 : Le capital social
s'élève à 500.000,00 DH et est
divisé en 5.000 parts sociales de
100 DH chacune :
- Mme AMAGHOUS FATIMA
1500 parts 30%
- Mr FARTOUN KHALID 3500
parts 70%
Soit au total 5000 parts le reste
inchangé
Le dépôt légal a été effectué au
tribunal de l'île instancée de Sali le
23/06/2025 sous le n°4275.
N° 4211/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE
DE L'INTERIEUR
ROYAUME DU MAROC
MINISTRE
DE L'INTERIEUR

PROVINCE DE CHTOUKA
AIT BAJHA
CONSEIL DE PROVINCE DE
CHTOUKA AIT BAJHA
DIRECTION GENERALE
DES SERVICES
SERVICE DES FINANCES,
MARCHES,
PATRIMOINE ET MATERIEL
BUREAU DES ACHAT ET
MARCHES
Avis d'appel d'offres ouvert
sur offres des prix
N°05/2025/CPCAB
Le jeudi 24 juillet 2025 à 10h00,
Il sera procédé, dans le bureau
du Monsieur le Président du
Conseil Provincial de Chtouka
Ait Baha, sis au siège du conseil,
à l'ouverture des plis relatifs à
l'appel d'offres ouvert sur offres
des prix n° 05/2025/CPCAB
pour : ACQUISITION DES VE-
HICULES AMENAGES EN
TRANSPORT SCOLAIRE AU
PROFIT DU CONSEIL PROV-
INCIAL DE CHTOUKA AIT
BAJHA.

Le dossier d'appel d'offres doit
être téléchargé à partir du portail
des marchés publics accessible
à l'adresse :
www.marchespublics.gov.ma.
L'estimation des coûts des presta-
tions établie par le maître
d'ouvrage est fixée à la somme de :
Des millions huit cent mille
dirhams TTC (10.800.000,00
Dhs TTC).
Le cautionnement provisoire
est fixé de : Deux cent dix mille
dirhams (210.000,00 Dhs).
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dossiers
des concurrents doivent être
conformes aux dispositions de
l'article 30 à 34 du décret n° 431-
22-2 pris le 15 Shaaban 1444 cor-
respondant au 8 mars 2023,
relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent dépo-
ser leurs dossiers par voie élec-
tronique dans le portail des
marchés publics accessible à
l'adresse www.marchespub-
lics.gov.ma.
Les pièces justificatives à four-
nir sont celles prévues par l'ar-
ticle 05 du règlement de
consultation.
N° 4212/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE
DE L'INTERIEUR
WILAYA REGION CASA-
BLANCA-SETTAT
PROVINCE DE SETTAT
CERCLE D'EL BOROUJ
CAIDAT des BENI MASKINE

ALGHARBA
COMMUNE BENI KHLIOUG
Avis d'Appel d'Offres Ouvert
National N° 03/2025/BKH
Le 23/07/2025 à 11H00 min, il
sera procédé, dans les bureaux
de COMMUNE BENI
KHLIOUG, à l'ouverture des
plis relatifs à l'appel d'offres ou-
vert national, sur offres des prix,
N° 03/2025/BKH pour : -
TRAVAUX D'AMENAGE-
MENT D'UNE PISTE EN
BOUCHE RELEVANT DE LA
COMMUNE DE BENI
KHLIOUG - PROVINCE DE
SETTAT-
Le dossier d'appel d'offres doit
être téléchargé à partir du por-

tail des marchés publics acces-
sible à l'adresse : www.mar-
chespublics.gov.ma.
L'estimation des coûts des presta-
tions établie par le maître
d'ouvrage est fixée à la somme
De 3 136 029,00 dh (Trois mil-
lion cent-trente-six mille ving-
t-neuf dirhams et 00 centimes).
Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de 62 720,00
dh (Sixante-deux mille sept-
cent - vingt dirhams et 00 cen-
times).
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dossiers
des concurrents doivent être
conformes aux dispositions des
articles 30 à 34 du décret relatif

aux marchés publics.
Les concurrents doivent dépo-
ser leurs dossiers par voie élec-
tronique dans le portail des
marchés publics accessible à
l'adresse www.marchespub-
lics.gov.ma ( Conformément
au F.Arrêté n° 1692-23 du 4 du
hija 1444 (23 juin 2023) relatif
à la dématérialisation des pro-
cédures, des documents et des
pièces relatifs aux marchés pu-
blics.
Les pièces justificatives à four-
nir sont celles prévues par l'ar-
ticle n° 9 du règlement de
consultation.
N° 4213/PA

Logo of the Ministry of Equipment and Transport. Title: Appel d'offres ouvert national n° 03/2025/BKH. Description: Travaux de développement informatique. Table with columns: Description, Quantité, Unité, Prix unitaire. Includes a circular stamp and contact information for the Ministry of Equipment and Transport.

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU
SERVICE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE DE SIDI SLIMANE
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°A05S1X/2025

Le 23/07/2025 à 12Heures, il sera procédé, dans la salle de réunion du Service de l'Équipement
du Transport et de la Logistique de Sidi Slimane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres
ouvert national sur offres de prix pour la réalisation des prestations suivantes :

TRAVAUX DE SIGNALISATION VERTICALE ET DE MISE EN PLACE DES
DISPOSITIFS DE SECURITE SUR LES ROUTES SUIVANTES :

- RR418 du PK 59+000 au PK 67+200 ;
- RR609 du PK 36+350 au PK 75+550 ;
- RP4235 du PK 00+000 au PK 18+400 ;
- RP4236 du PK 24+800 au PK 46+000 ;
- RP4238 du PK 28+600 au PK 41+800 ;
- RP4247 du PK 00+000 au PK 04+500 ;
- RP4258 du PK 00+000 au PK 10+000 ;
- RP4221 du PK 00+000 au PK 17+325 ;
- RP4241 du PK 00+000 au PK 13+000 ;
- Et RR705 du PK 00+000 au PK 12+250 ; relevant du réseau routier du SETL de
Sidi Slimane -Province de Sidi Slimane-

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré pendant les jours ouvrables à l'adresse suivante : Service
de l'Équipement, du Transport et de la Logistique, service gestion et programmes, à Avenue Al Amn
Sidi Slimane. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État
www.marchespublics.gov.ma.

Le Cautionnement provisoire de soumission est fixé à la somme de Onze mille dirhams
(11 000,00dh) ; il doit être établi au nom du Service de l'Équipement du Transport et de la
Logistique de Sidi Slimane et doit être dématérialisé.

L'estimation du coût des travaux établie par le Service de l'Équipement du Transport et de la
Logistique de Sidi Slimane est fixée à la somme de : Six cent trente-quatre mille neuf cent quatre-
vingt dirhams (634 980,00 dh TTC).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux
dispositions des articles 4 et 8 du règlement de consultation.

Le dépôt des plis ne peut être qu'électroniquement sur www.marchespublics.gov.ma en
application à l'arrêté de madame le Ministre de l'Économie et des Finances n° 1692-23 du 23/06/2023.

Dossier Technique comprenant :

Les concurrents doivent fournir une Copie du Certificat de Qualification et de Classification des
entreprises. Il est exigé le secteur, la classe minimale et les qualifications suivantes:

Table with 3 columns: Secteur, Classe minimale, Qualifications exigées. Row 1: X, 3, N1.

N° 4215/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU
SERVICE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE DE SIDI SLIMANE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°A05S1X/2025

Le 23/07/2025 à 11Heures, il sera procédé, dans la salle de réunion du Service de l'Équipement
du Transport et de la Logistique de Sidi Slimane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert
national sur offres de prix pour la réalisation des prestations suivantes :

Travaux de signalisation horizontale des routes suivantes :

- RR418 du PK 59+000 au PK 67+200 ;
- RP4235 du PK 00+000 au PK 18+400 ;
- RP4236 du PK 24+800 au PK 46+000 ;
- RP4238 du PK 12+370 au PK 28+260 ;
- RP4247 du PK 00+000 au PK 04+500 ;
- RR411 du PK 24+600 au PK 47+800 ;
Relevant du réseau routier du SETL de Sidi Slimane - Province de Sidi Slimane -.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré pendant les jours ouvrables à l'adresse suivante : Service de
l'Équipement, du Transport et de la Logistique, service gestion et programmes, à Avenue Al Amn
Sidi Slimane. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État
www.marchespublics.gov.ma.

Le Cautionnement provisoire de soumission est fixé à la somme de Treize mille dirhams (13 000,00dh) ;
il doit être établi au nom du Service de l'Équipement du Transport et de la Logistique de Sidi Slimane et
doit être dématérialisé.

L'estimation du coût des travaux établie par le Service de l'Équipement du Transport et de la
Logistique de Sidi Slimane est fixée à la somme de : Six cent trente-trois mille quatre cent trente-
deux dirhams et quatre-vingt centimes (673 032,80 dh TTC).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux
dispositions des articles 4 et 8 du règlement de consultation.

Le dépôt des plis ne peut être qu'électroniquement sur www.marchespublics.gov.ma en application
à l'arrêté de madame le Ministre de l'Économie et des Finances n° 1692-23 du 23/06/2023.

Dossier Technique comprenant :

Les concurrents doivent fournir une Copie du Certificat de Qualification et de Classification des
entreprises. Il est exigé le secteur, la classe minimale et les qualifications suivantes:

Table with 3 columns: Secteur, Classe minimale, Qualifications exigées. Row 1: X, 3, N1.

N° 4214/PA

S A M E D I



07H00 : Hymne National + Coran  
07H10 : Documentaire amazigh  
07H40 : Documentaire amazigh  
08H10 : Abkariat Maghribia  
09H05 : Amelay  
10H00 : Yakout w anbar  
10H55 : Oussrati  
11H50 : Al Wajh Al Akhar  
12H25 : Ahlam City



13H00 : Journal Télévisé  
13H20 : Allah y sameh  
14H00 : Journal Télévisé  
14H20 : Journal Télévisé  
14H40 : Al Malhoune  
15H00 : Parlement  
18H00 : Machi Bhalhom  
18H20 : Majala Jihaoia  
18H30 : Journal Télévisé  
18H50 : Al Wajh Al Akhar  
19H20 : Babou aala Babi  
19H30 : Zaki El Kheffa  
19H40 : Joudia  
20H25 : Ahlam City  
21H00 : Journal Télévisé  
22H00 : Fouk selk  
22H40 : Chabab fil wajjha



23H40 : Journal Télévisé  
00H00 : Allah y sameh  
00H30 : Al Wajh Al Akhar  
01H00 : Amelay  
02H00 : Canal Atlas  
03H00 : Yakout w anbar  
04H00 : Documentaire amazigh  
04H30 : Documentaire amazigh  
05H00 : Abkariat Maghribia  
06H00 : Oussrati



05:50:00 : RELIGIEUX : Coran avec mawahib tajwid  
06:00:00 : MAGAZINE : CH'HIWAT BLADI  
06:30:00 : MAGAZINE : Chada al alhane  
08:40:00 : SERIE : JIB DARKOUM  
09:45:00 : FEUILLETON : ZINA  
10:15:00 : FEUILLETON : WOUJA3 LQALB  
10:55:00 : MAGAZINE : AL KHOBARAE  
11:50:00 : MAGAZINE : AUTO-MOTO  
12:00:00 : MAGAZINE : AL BARLAMANE WA ANNASS  
12:35:00 : NEWS : BULLETIN METEO  
12:45:00 : NEWS : AL AKHBAR  
13:15:00 : MAGAZINE : DAIF AL AKHBAR  
13:20:00 : SPORT : MOUJAZ RIYADI  
13:35:00 : MAGAZINE : CHEF F DARO  
13:55:00 : MAGAZINE : STUDIO LIVE  
14:45:00 : MAGAZINE : KAN YA MA KAN  
15:00:00 : NEWS : JOURNAL AMAZIGH  
15:10:00 : MAGAZINE : AL WASSIT  
15:45:00 : FEUILLETON : ZINA  
16:15:00 : FEUILLETON : HKAYTI  
18:15:00 : MAGAZINE : NIDAE  
18:30:00 : MAGAZINE : 3ICH LGAME  
18:45:00 : MAGAZINE : POP UP  
19:15:00 : FEUILLETON : AL AKHAWAT ATTALAT  
20:00:00 : MAGAZINE : MIN QALB AL JIHA  
20:30:00 : NEWS : INFO SOIR  
20:55:00 : SPORT : QUE DU SPORT  
21:05:00 : NEWS : BULLETIN METEO  
21:15:00 : NEWS : AL MASSAIYA  
21:45:00 : NEWS : BULLETIN METEO  
22:30:00 : SPECTACLE : MAWAZINE  
00:05:00 : TELEFILM : Moujate qassira  
01:40:00 : MAGAZINE : RACHID SHOW  
02:55:00 : MAGAZINE : GRAND ANGLE  
03:55:00 : MAGAZINE : NIDAE  
04:15:00 : MAGAZINE : MOLAHIDOUNE



07:00 : Matinales Infos  
11:05 : Questions ÉCO  
11:30 : On s'dit tout  
12:00 : Midi Infos  
13:30 : Croissance Verte  
14:00 : Midi Infos  
15:30 : Questions ÉCO  
16:00 : Midi Infos  
16:30 : On s'dit tout  
17:00 : Midi Infos  
17:30 : Hebdo-Santé  
18:00 : Soir Infos  
18:30 : On s'dit tout  
19:00 : Soir Infos  
19:30 : Questions ÉCO  
20:00 : Soir Infos  
21:35 : Croissance Verte  
22:00 : Soir Infos  
22:30 : L'CLUB  
23:00 : Soir Infos



06h30 : Tfou  
09h15 : Téléshopping  
09h40 : Génération Ushuaia  
11h50 : Les 12 coups de midi  
13h00 : Journal  
13h40 : Reportages découverte : Magazine  
14h50 : Grands reportages : Magazine  
16h10 : Les docs du Week-end : Magazine  
17h50 : 50' inside : Magazine  
18h55 : Météo  
19h00 : Journal  
20h45 : Tirage du Loto  
21h10 : The voice : Divertissement  
23h40 : The voice, la suite : Divertissement  
00h55 : Programmes de la nuit



06h00 : Le 6h info  
06h30 : Télématin  
09h30 : Bel & bien  
10h45 : Tout le



monde veut prendre sa place  
11h20 : Chacun son tour : Jeu  
11h50 : Tout le monde veut prendre sa place : Jeu  
13h00 : Journal  
13h20 : 13h15 le samedi : Magazine  
14h30 : XV/15 : Magazine  
15h05 : Rugby : Italie/Pays de Galles  
17h15 : XV/15 : Magazine  
17h35 : Rugby : Angleterre/France  
19h50 : Météo  
20h00 : Journal  
20h30 : 20h30 le samedi : Magazine  
21h10 : 100% logique : la réponse est sous vos yeux : Jeu  
23h25 : Quelle époque ! Magazine  
01h35 : Les enfants de la télé  
02h35 : Les grands espaces de l'Ouest américain : Doc  
02h20 : Buenos Aires  
03h20 : Pays et marches du monde  
04h35 : Tout le monde veut prendre sa place



06h00 : M6 music  
06h45 : Absolutement stars :  
10h10 : 66 minutes : grand format : Magazine  
12h45 : Le 12.45  
13h35 : Scènes de ménages : Série française  
14h30 : Chasseurs d'appart : Divertissement  
19h45 : Le 19.45, météo  
21h25 : Scènes de ménages : Série française  
21h10 : NCIS : Hawaii  
21h10 : Hawaii 5-0 : Série  
01h40 : Les nuits de M6



06h00 : Okoo. Dessins animés  
08h15 : Samedi Okoo  
09h00 : Rencontres à XV : Magazine  
10h55 : Outremer le mag  
11h25 : Outremer l'info  
11h30 : Dans votre région  
11h50 : Le 12-13  
12h55 : Les nouveaux nomades : Magazine  
15h10 : Cyclisme : Paris-Nice  
15h15 : Les carnets de Julie : Magazine



16h10 : Des chiffres et des lettres : Jeu  
17h45 : Questions pour un champion : Jeu  
19h00 : Le 19-20  
20h00 : Saveurs de saison : Magazine  
20h45 : Tout le sport  
20h30 : Cuisine ouverte : Magazine  
21h10 : Le secret de la grotte : Téléfilm  
22h40 : Meurtres à Rocamadour : Téléfilm  
00h15 : L'Elixir d'amour : Opéra  
01h35 : Samedi d'en rire  
04h05 : Outremer story  
04h35 : Les matinales



19h45 : Arte journal  
20h05 : 28 minutes samedi : Magazine  
20h50 : Marie et Elisabeth Tudor : Documentaire



21h45 : Elisabeth d'Angleterre et Marie : Documentaire  
22h40 : Les pouvoirs du cerveau  
00h35 : Psycho  
01h05 : Court circuit  
02h00 : 42, la réponse à presque tout



Malgré la suspension de l'impression,  
les journalistes sont toujours sur le terrain et l'accès  
est gratuit à la presse citoyenne

La presse nationale aux premiers  
rangs sur tous les fronts

Sur le web ou en kiosques

**Votre soutien,  
Notre avenir**

La presse professionnelle,  
antivirus contre l'infox

Commission de l'entreprise de presse et de la mise à niveau du secteur



# Sport

## RSB-OCS, acteurs de l'ultime acte de la Coupe du Trône



Le Complexe sportif de Fès sera, dimanche prochain à partir de 19 heures, le théâtre de la finale de la Coupe du Trône de football, édition 2023-2024. Les protagonistes de l'ultime acte de cette prestigieuse épreuve, convoitée par l'ensemble des clubs nationaux, sont la Renaissance Sportive de Berkane et l'Olympique de Safi.

Une belle affiche en perspective qui vaut le détour. Sur le papier, l'équipe berkanie bénéficie des faveurs des pronostics, elle, qui a remporté cette saison le championnat national pour la première fois et la Coupe de la Confédération CAF pour la troisième fois et compte ne pas s'arrêter à mi-chemin. Et pourquoi ne pas

done boucler son exercice en beauté : une victoire en Coupe du Trône. Scénario que la formation mesfiouie tâchera d'avorter et elle est outillée pour atteindre cet objectif et s'adjuger un premier titre majeur sur le plan local.

A rappeler qu'en demi-finale, la RSB s'était qualifiée aux dépens du Moghreb de Tétouan (3-0), alors que l'OCS avait éliminé l'Union de Touarga (1-0).

Qui de la RSB ou de l'OCS décrochera le titre pour succéder au Raja ? Réponse ce dimanche et pourvu que le public des deux camps se déplace en masse.

T.R

## Olympique Dcheira s'adjuge la Coupe d'excellence

L'Olympique Dcheira a remporté le titre de la première édition de la Coupe d'excellence de football (2024-2025) en battant l'Union Touarga sur le score de 2 buts à 1, en finale disputée mercredi soir au stade Père Jégo à Casablanca.

Mohamed Adjar (38è) a ouvert le score pour l'Olympique Dcheira avant que l'Union Touarga n'égalise par le biais de Tahar Elkhalef (53è). Salaheddine Abderrahim (90+6è) a inscrit le but du sacre de l'Olympique Dcheira.

L'Olympique Dcheira a poinçonné son billet pour la finale aux dépens du Raja Casablanca par 6 tirs au but à 5, tandis que l'Union Touarga s'est qualifiée en battant le Wydad Fès par 1 but à 0.

Le Raja Casablanca a pris la 3ème place de cette compétition en s'imposant face au Wydad Fès par 4 tirs au but à 2 (temps réglementaire 1-1), mardi au stade 18 novembre à Khémisset.

La Coupe d'excellence est une compétition officielle organisée sous l'égide de la Ligue nationale de football Professionnel (LNFP). Elle est ouverte aux clubs de Botola Pro D1 et D2 et vise, entre autres, l'intégration des joueurs (U23) dans l'effectif des équipes premières au même titre que la supervision des joueurs talentueux susceptibles d'être appelés au sein de l'équipe nationale olympique et des jeunes.

## Equipes nationales féminines

L'équipe nationale féminine des moins de 17 ans s'est imposée face à la Norvège sur le score de 3 buts à 2, en match amical disputé mercredi au Complexe Mohammed VI de football à Maâmora.

Mayssa Baha a inscrit un doublé en faveur des Lioncelles de l'Atlas (46è, 54è), avant que Kawtar Azraf ne creuse l'écart (48è).

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre d'un stage de préparation de la sélection nationale pour la Coupe du Monde féminine U17 Maroc 2025.

De son côté, l'équipe nationale féminine de football des moins de 20 ans affrontera son homologue béninoise en double confrontation amicale les 27 juin et 2 juillet au Stade municipal de Kénitra.

Selon un communiqué de la Fédération Royale marocaine de football (FRMF), "la première rencontre aura lieu le vendredi 27 juin à 18h00, tandis que la deuxième est prévue le mercredi 2 juillet à 11h00".

Cette double confrontation amicale s'inscrit dans le cadre des préparatifs de l'équipe nationale féminine U20 aux prochaines échéances, en vue de s'arrêter sur le niveau des joueuses et sur l'évolution de leur rendement collectif et individuel, précise la même source.

## Coupe du Trône de basketball

Le FUS Rabat s'est qualifié pour la finale de la Coupe du Trône de basketball (2024-2025), après sa victoire face à l'Itihad Tanger sur le score de 87 à 83, en demi-finale retour disputée mercredi à la salle Ibn Yassine à Rabat. En demi-finale aller, dimanche dernier à la salle Ziaten de Tanger, le FUS Rabat s'était imposé par 78 à 76.

L'équipe de la capitale affrontera en finale l'AS Salé qui s'est qualifiée aux dépens du Maghreb Fès.

## Pour "RMC Sport", Achraf Hakimi mérite d'être récompensé Ballon d'or

L'international marocain Achraf Hakimi, latéral droit du Paris-Saint Germain, qui réalise une saison "exceptionnelle", "mérite d'être récompensé par le Ballon d'or", souligne les chroniqueurs de l'émission After-Foot sur RMC-Sport.

Pour le consultant Kevin Diaz, Hakimi est le choix numéro un, tant sur le plan des statistiques que dans son influence sur le jeu, au point de "révolutionner son poste".

"Si je devais voter pour le numéro un, je voterais pour Achraf Hakimi, au regard de sa régularité, de sa carrière et de ce qu'il fait avec sa sélection", a-t-il affirmé.

Avec 10 buts, 14 passes décisives et un volume de jeu hors normes, Hakimi (26 ans) "impressionne par sa constance au plus haut niveau", argue-t-il, relevant que le capitaine des Lions de l'Atlas, "capable d'évoluer dans plusieurs zones du terrain, incarne un nouveau prototype de latéral".

Pour lui, Hakimi est un latéral qui joue presque comme un numéro 9. "Ce qu'il apporte au poste de latéral droit, c'est exceptionnel. Il est en train de révolutionner ce poste. Il a les statistiques d'un avant-centre dans certains championnats, alors que lui est défenseur", fait observer le consultant.



L'émission a mis particulièrement en avant le profil complet de Hakimi (technique, endurant, décisif) et sa capacité à enchaîner les matchs sans baisse de régime et avec une grande liberté dans l'enchaînement des postes, entre ailier, milieu axial et attaquant.

L'international marocain (85 sélections, 11 buts) a également brillé sur la scène européenne cette saison avec des buts décisifs contre Aston Villa (quart de finale retour), Arsenal (demi-finale retour) et l'Inter Milan en finale de Ligue des champions, mais aussi en Coupe du monde des clubs aux Etats-Unis.

"C'est juste exceptionnel. En plus, c'est un gars que tu as envie d'aimer, qui a toujours le sourire et semble très respectueux. Il donne tout sur le terrain, il est en train de révolutionner le poste", insiste Kevin Diaz.

Le consultant, même s'il reconnaît que le Ballon d'Or échappe généralement aux défenseurs, à l'exception notable de Fabio Cannavaro en 2006, estime que Hakimi a sa place parmi les plus grands.

Arrivé dans la capitale française en 2021 en provenance de l'Inter Milan, Hakimi s'est vite imposé comme un indéboulonnable de l'effectif de Luis Enrique.

Au Mondial des clubs

# On compose avec de fortes chaleurs et ce n'est pas fini



Si les risques d'orages entraînent l'interruption de matches au Mondial des clubs, conformément à la réglementation en vigueur aux États-Unis, les joueurs doivent en revanche continuer de jouer sous la fournaise, dangereuse pour leur santé, et seuls les plus résistants pourront prétendre au titre.

L'été ne bat pas encore son plein qu'une forte vague de chaleur frappe l'Est du pays. Ce phénomène, appelé à devenir plus fréquent, plus long et plus intense, est un marqueur du dérèglement climatique.

Depuis presque deux semaines qu'a débuté la compétition, on recense dans les villes-hôtes des températures souvent bien au-delà des 35°C. Et

même la nuit tombée, à 22h00, le mercure baisse à peine pour stagner à 30 degrés comme à Miami ou Orlando, avec un fort taux d'humidité en prime.

À Charlotte, le mercure est monté jusqu'à 40°C mardi après-midi durant le match entre Benfica et le Bayern Munich (1-0). Et après une grosse demi-heure de jeu, le joueur de Lisbonne Gianluca Prestianni, accablé, sonné, a dû rester allongé une poignée de minutes. Le temps de se faire masser avec une poche de glace, l'Argentin a été remis sur pied, avant de se faire remplacer en seconde période.

Le risque de voir un joueur faire un malaise n'est pas à exclure. Alors, certains clubs prennent des dispositions pour limiter les dégâts.

Le Borussia Dortmund a ainsi pris la décision de laisser ses remplaçants dans les vestiaires pendant la première période de son match contre Mamelodi Sundowns samedi dernier à Cincinnati, plutôt que de les laisser sur le banc sous un soleil de plomb.

Enzo Maresca, le coach italien de Chelsea, a quant à lui écourté la séance d'entraînement de son équipe lundi à Philadelphie, où la municipalité a déclaré une situation d'urgence sanitaire la veille, anticipant un pic à 42 degrés qui s'est finalement limité à 38.

Depuis le début du tournoi, la Fifa impose des pauses boissons rafraîchissantes aux 30e et 75e minutes, ce qui permet aussi aux joueurs et aux arbi-

tres de reprendre leur souffle.

Interrogée par l'AFP, l'instance dirigeante du foot mondiale, assurant que la santé des joueurs était sa "priorité", a rappelé que "les équipes peuvent effectuer un remplacement supplémentaire" aux cinq normalement autorisés en cas de prolongations. En outre, toutes "disposent d'un minimum de trois jours de repos entre les matches pour faciliter la récupération".

Dortmund, comme d'autres équipes, prend des mesures supplémentaires pour atténuer les ressentis violents de chaleur. "Notre personnel médical prend bien soin des garçons. Nous avons des serviettes très froides. Nous les mettons dans des bacs à glace. Les joueurs ont également besoin de refroidir leurs jambes et leurs pieds dans de l'eau froide et des bains glacés", décrit l'entraîneur Niko Kovac.

Pour le coach du Borussia, ces chaleurs éprouvantes pourraient jouer un rôle majeur sur l'issue de cette Coupe du monde des clubs. "Je pense que ce tournoi sera remporté non pas par la meilleure équipe, dit-il, mais par celle qui s'adaptera le mieux à ces conditions."

L'expérience climatique vécue par les acteurs de ce tournoi semble devoir être un avant-goût de ce qui attendra les 48 nations de la Coupe du monde dans un an, organisée aux États-Unis, au Canada et au Mexique.

Une étude récemment publiée par l'International Journal of Biometeorology a mis en garde les joueurs et les spectateurs contre les risques posés par les chaleurs extrêmes.

Selon cette revue spécialisée, 14 des 16 villes hôtes retenues pour le Mondial-2026 ont déjà connu, entre 2003 et 2022, des températures qui ont fréquemment dépassé les seuils tolérés, selon l'indice du "thermomètre mouillé" déterminant la quantité de chaleur et d'humidité que le corps humain peut supporter.

L'étude préconise à ce titre que les matches n'aient pas lieu l'après-midi, créneau horaire où les conditions sont généralement les plus difficiles.

La Fifa, qui a programmé plusieurs rencontres à midi et 15h00 durant ce Mondial des clubs pour permettre aux publics européens de les suivre à des horaires plus appropriés, suivra-t-elle cette recommandation l'an prochain ?

Baiser forcé

## La condamnation de Luis Rubiales à une amende pour agression sexuelle confirmée en appel

Ce baiser forcé imposé à la joueuse Jenni Hermoso, filmé en direct, avait tourné au scandale international: la justice espagnole a confirmé en appel mercredi la condamnation de l'ex-patron du foot espagnol Luis Rubiales à une amende de 10.800 euros pour agression sexuelle.

"Le tribunal considère que le baiser n'a pas été consenti et rappelle que dès le début, la joueuse Hermoso a exprimé son mécontentement, comme elle l'a confirmé elle-même lors du procès", écrit la cour d'appel de l'Audience nationale.

Selon cette décision, "un baiser dans ces circonstances n'est ni fréquent, ni habituel, ni courant", et "reflète une connotation sexuelle évidente".

Jugeant "correcte" la qualification des faits en "agression sexuelle", la cour a confirmé l'amende de Luis Rubiales, une peine qui avait en première instance suscité la colère d'associations féministes la trouvant trop faible, et l'interdiction qui lui avait été faite de s'approcher de la joueuse ou de la contacter pendant un an.

L'avocate de Luis Rubiales a annoncé à l'AFP qu'il se pourvoierait en cassation auprès du Tribunal suprême, la plus haute juridiction espagnole.

Le 20 août 2023, lors de la remise des mé-

dailles après la victoire de l'Espagne en finale du Mondial féminin à Sydney, Luis Rubiales, alors président de la Fédération espagnole de football (RFEF), avait pris à deux mains la tête de l'attaquante de la "Rojá" Jennifer Hermoso, avant de l'embrasser par surprise sur la bouche.

Face à l'indignation suscitée par ce geste, l'ex-homme fort du football espagnol avait tout d'abord refusé de démissionner pour "un petit bisou consenti" et dénoncé un "faux féminisme", assurant qu'il avait obtenu l'autorisation de la joueuse avant de l'embrasser.

Acculé, il avait fini par démissionner en septembre 2023, deux semaines après les faits.

Lors de son procès en première instance, qui avait eu lieu du 3 au 14 février près de Madrid, la procureure avait requis deux ans et demi de prison à son encontre pour agression sexuelle et pour les pressions ensuite exercées sur la joueuse pour atténuer le scandale.

Condamné pour agression sexuelle, Luis Rubiales avait alors en revanche été relaxé de ces faits de coercition, comme trois autres anciens responsables de la RFEF, dont le sélectionneur Jorge Vilda.

Jenni Hermoso avait elle-même déposé un recours pour que les quatre hommes soient aussi condamnés pour ce délit, mais il a été rejeté mercredi par la cour d'appel, qui a rappelé

qu'elle ne pouvait "pas revoir une décision d'acquiescement sauf en cas de nullité, ce qui n'est pas le cas ici".

Même résultat pour l'appel qu'avait interjeté le parquet pour dénoncer la "partialité" du juge et demander un nouveau procès, au motif que de nombreuses questions n'avaient pas pu être posées, et des preuves ignorées.

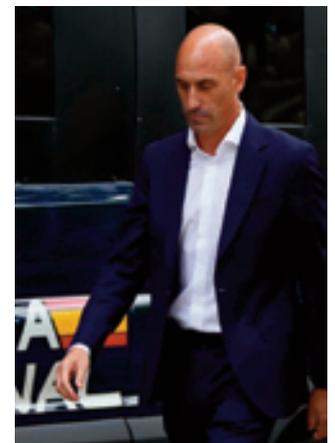
Des arguments écartés par la cour d'appel qui a déclaré ne pas avoir observé de "violation des droits ou des garanties procédurales" des prévenus lors du procès de première instance.

Pendant ce procès, Luis Rubiales, 47 ans, avait campé sur ses positions, se disant "absolument sûr" que Jenni Hermoso avait consenti à ce baiser.

Depuis une réforme du Code pénal espagnol, un baiser non consenti peut être considéré comme une agression sexuelle, catégorie pénale regroupant tous les types de violence sexuelle.

Luis Rubiales est par ailleurs poursuivi dans une autre affaire, de corruption cette fois-ci, autour du contrat de délocalisation de la Supercoupe d'Espagne en Arabie saoudite.

L'enquête porte sur une série de contrats irréguliers conclus par la Fédération espagnole de football (RFEF) pendant son mandat de président, entre 2018 et 2023.



Luis Rubiales a nié avoir reçu de l'argent de manière "irrégulière" dans cette autre procédure qui met en cause plusieurs dirigeants et ex-collaborateurs de la RFEF et avait poussé le gouvernement espagnol à mettre l'instance sous tutelle "dans l'intérêt" du pays, futur co-organisateur du Mondial-2030 avec le Maroc et le Portugal.

## Des orques fabriquent des "outils" pour se masser mutuellement

Des orques détachent des tiges d'algues brunes géantes et s'en servent pour se masser mutuellement, un comportement qui constituerait la première observation de fabrication d'outils par des mammifères marins, selon une étude publiée lundi.

Des cétacés (dauphins, orques, baleines) ont déjà été observés en train d'utiliser des "outils" pour chasser leurs proies.

Mais cette nouvelle découverte, publiée par la revue scientifique *Current Biology*, est d'un autre ordre car des orques ont été vues en train de sélectionner et de tailler des tiges d'algues brunes géantes. Cette tige est ensuite utilisée en binôme par deux orques qui la font rouler sur leurs corps pendant un temps prolongé.

Les scientifiques du Center for Whale Research (CWR) et de l'Université d'Exeter (Angleterre) ont observé ce comportement à plusieurs reprises et dans toutes les classes d'âge d'une population peuplant la mer des Salish, dans l'État de Washington, au nord-ouest des États-Unis.

Cette observation a été rendue possible

grâce à la précision d'images de drone réalisées sur une population d'orques pourtant étudiée depuis 50 ans.

Les orques ne se contentent pas "de trouver un morceau d'algue et de l'utiliser" mais "le modifient pour en faire quelque chose de vraiment différent", a souligné Michael Weiss, directeur de la recherche au CWR, lors d'un point presse en visioconférence.

"C'est pourquoi nous disons qu'ils fabriquent ou façonnent un outil", a-t-il ajouté.

Cette pratique pourrait avoir un rôle pour l'atténuation du stress, les relations sociales ou pour la bonne santé de la peau de ces cétacés, avancent les chercheurs.

Ferme et flexible, la tige de ces algues est "comme un tuyau d'arrosage rempli, avec une surface extérieure glissante", des caractéristiques qui "en font un outil de toilette idéal", selon M. Weiss.

Ce type de pratique est "très rare" chez les animaux, qui utilisent les outils principalement pour la quête de nourriture, selon Darren Croft, professeur à

l'Université d'Exeter.

Dans le cas des orques, "il peut s'agir d'un problème de santé ou (...) lié à la peau, mais il semble très probable que cela soit lié à un défi social, à un besoin d'avoir des interactions sociales intenses et significatives", a-t-il expliqué.

Dans leur papier, les scientifiques font l'hypothèse qu'il s'agit d'un trait culturel "unique" de cette population d'orques, dites "Résidentes du Sud", dont il ne restait plus que 73 individus en juillet 2024.

Ces cétacés sont menacés par la disparition de leurs proies et la pollution, tandis que les champs d'algues brunes où ils fabriquent leurs outils sont en déclin à cause du réchauffement climatique. "Bien qu'il y ait des milliers et des

milliers d'orques dans le monde", il s'agit de protéger une "société unique", "un ensemble unique de comportements et d'interactions écologiques", a pointé M. Weiss, en soulignant que l'avenir de cette population était "très sombre".

Les chameaux de Feignies arborent ainsi de belles bosses plus grasses que des chameaux du désert. Seul hic éventuel, l'humidité, un problème que Julien Job résout en leur administrant des vermifuges un peu plus souvent qu'il ne le ferait pour des bovins.

Malgré une croissance annuelle de la demande de plus de 8% en Europe, à 17 euros le litre, le lait de ses chameaux reste un produit de luxe, pas près de supplanter le lait de vache.

Le fromage, dont la fabrication exige de grandes quantités de lait, devrait rester plus marginal encore.

"Une chamelle produit 2 à 3 litres par jour (dix fois moins qu'une vache normande, NDLR), un an sur deux", souligne Julien Job tandis que le précieux liquide circule dans les tuyaux de sa machine à traire.

L'interdiction d'importer des chameaux de l'extérieur de l'Europe, en l'absence d'une filière reconnue dans ce domaine, n'aide pas à améliorer la productivité.

Aussi Julien Job tire ses revenus de la vente du lait, mais également du tourisme, avec des promenades à dos de chameaux, et de la vente des petits mâles.

## Recettes

### Chips de pommes de terre



#### Ingrédients

- Pomme de terre à chair ferme 2
- Huile d'olive 4 c. à café
- Sel poivre
- Herbe(s) séchée(s)

#### Préparation

Vous avez le choix d'éplucher vos pommes de terre ou bien de garder la peau pour leur donner un côté rustique mais vous devrez alors les laver pour enlever la terre.

Préparez un grand saladier rempli d'eau froide (attention, pas jusqu'en haut car les pommes de terre vont prendre de la place, rajoutez-en si besoin à la fin de la découpe).

Coupez les pommes de terre en fines lamelles grâce à un robot si vous avez la chance d'en avoir un, sinon je vous conseille la mandoline. Vous pouvez aussi opter pour la découpe avec un bon couteau bien tranchant (testé), vos lamelles seront alors moins uniformes et moins fines mais ça fonctionne quand même.

Faites tremper les tranches de pommes dans l'eau au fur et à mesure

de la découpe, 15-20 min afin d'enlever l'amidon qui les feraient coller.

Égouttez-les puis essuyez-les entre deux torchons propres ou du papier absorbant.

Déposez les lamelles en une seule couche sur une plaque recouverte de papier cuisson. Arrosez les lamelles de quelques gouttes d'huile, saupoudrez de sel, éventuellement de poivre et d'herbes de votre choix.

#### • Étape 7

Enfournez à 140°C pendant 40 min environ (et retournez à mi-cuisson). Attention, certaines chips peuvent cuire plus vite, surveillez donc la cuisson et retirez celles qui commencent à brunir avant la fin du temps prévu.

#### • Étape 8

Répétez jusqu'à épuisement des lamelles de pommes de terre.

À la sortie du four, déposez les chips sur du papier absorbant pour enlever l'excédent de gras.

Dégustez sans tarder car elles ramollissent avec le temps et ne se conservent donc pas... et oui, c'est du naturel!



**AVIS DE VENTE A GUICHET OUVERT**

**NOUVEAU : LOTS DE TERRAIN EN R+2 A RDC HABITAT A MARRAKECH**




**AL OMRANE Marrakech-Safi met à guichet ouvert, à partir du 02 juillet 2025, des lots de terrain en R+2 à RDC habitat à MARRAKECH, suivant le tableau ci-après :**

LOCALITE	PROJET	TYPE DE PRODUIT	NBRE DE PRODUITS	SUP EN M²	PRIX TOTAL EN DHS
TAMANSOURT	MHAMID II TR2	LOTS EN R+2 A RDC HABITAT	14	De 60 à 112	De 315 000 à 672 000

**Les personnes intéressées sont invitées à contacter l'agence commerciale citée ci-contre :**

Nos agences commerciales sont ouvertes du lundi au samedi

**080 100 15 16**  
PREMIER SERVICE COMMUNICATION LOCAL

Al Omrane Marrakech Safi Rd Med 9, place du 16 novembre-Gueliz- Marrakech Tél. 05 24 33 97 20 / Fax. 05 24 34 62 18  
Al Omrane Marrakech est une filiale du Groupe Al Omrane.

**\*Agence Commerciale GUÉLIZ**  
Place 16 novembre-Gueliz- Marrakech  
Tél : 05 24 33 97 20

اكتشفوا مشاريعنا في جميع جهات المملكة عبر المنصة الإلكترونية

[www.alomrane.gov.ma](http://www.alomrane.gov.ma)



